



**ROBERT LEPAGE ET DU CIRQUE AU TNM**  
Le dramaturge présentera l'an prochain une suite à *La Trilogie des dragons*  
Page B 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 72

LE JEUDI 3 AVRIL 2008

89¢ + TAXES = 1\$

CONGÉDIEMENT  
DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL  
À NEW YORK

## Les explications de Gagnon- Tremblay contredites

KATHLEEN LÉVESQUE

Aucun projet de réorganisation administrative ni même le développement d'une vision divergente de celle prévue par le gouvernement du Québec sur le plan des relations internationales n'était en préparation à la délégation générale du Québec à New York.

C'est ce qu'a affirmé hier au *Devoir* le directeur des communications et des affaires publiques à la délégation, Benoît Payeur. Du coup, cela contredit les motifs invoqués par la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, pour expliquer le rappel en catastrophe du délégué général du Québec à New York, Bruno Fortier.



Monique Gagnon-Tremblay

*«J'ai appris ça dans les médias. Il n'y a eu aucun changement de personnel ici depuis l'arrivée en poste de M. Fortier. Est-ce qu'il en prévoyait? C'est à lui qu'il faut poser la question. [...] En tout cas, il n'y a jamais eu de projet concret présenté au personnel de la délégation»*, a assuré M. Payeur.

Quant à l'orientation que M. Fortier voulait supposément donner aux affaires que le Québec mène à New York, rien ne laisse voir, selon M. Payeur, un quelconque hiatus avec la nouvelle politique internationale du Québec présentée en 2006 par la ministre Gagnon-Tremblay et intitulée *«La force de l'action concertée»*.

*«Toutes les présentations de M. Fortier faisaient écho aux fêtes du 400<sup>e</sup> de Québec et aux autres priorités de la politique, dont l'extension du réseau des délégations québécoises aux États-Unis. C'est un peu comme un conférencier de chambre de commerce ou un ministre, on répète souvent la même chose»*, a expliqué M. Payeur.

Le travail de M. Fortier consistait à multiplier les

VOIR PAGE A 8: DÉLÉGUÉ



SOMMET DE L'OTAN

## Le Canada recevra finalement l'aide des Américains

*Les Français enverront  
un bataillon dans l'est  
de l'Afghanistan*

AGENCE FRANCE PRESSE

CHRISTIAN RIOUX

Bucarest — Le suspense qui durait depuis des semaines a donc pris fin lors du dîner de travail du sommet de l'OTAN, qui s'est ouvert hier soir à Bucarest. Le premier ministre Stephen Harper a finalement obtenu l'assurance du président Bush que les Américains enverront des renforts d'au moins 1000 hommes pour épauler les 2500 soldats canadiens qui font face à la résistance croissante des talibans dans la région de Kandahar, au sud du pays.

Les Français, qui avaient été approchés pour prêter main-forte à l'armée canadienne, ont plutôt confirmé l'envoi d'un bataillon dans l'est du pays, qui s'ajoutera aux 1500 hommes qu'ils ont déjà en Afghanistan.

Le président Nicolas Sarkozy devrait confirmer ce choix ce matin devant les 26 chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres réunis à Bucarest. La France a ainsi choisi de retourner combattre dans la région frontalière du Pakistan où les unités spéciales françaises étaient déjà intervenues avant 2006.

A Ottawa, on fait mine de ne pas se formaliser de la

décision française, même si le gouvernement de Stephen Harper a déployé beaucoup d'efforts pour tenter de convaincre la France de l'épauler dans le sud du pays. Depuis plusieurs jours, les rumeurs contradictoires allaient bon train sur l'engagement français en Afghanistan. Après les nombreuses démarches entreprises par Ottawa, Nicolas Sarkozy avait semblé pencher pour l'envoi de 1000 hommes lors de sa récente rencontre avec le premier ministre britannique, Gordon Brown.

VOIR PAGE A 8: OTAN

RECENSEMENT 2006

## Des minorités de plus en plus visibles

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ  
STÉPHANE BAILLARGEON

Le Canada et le Québec sont peuplés de minorités de plus en plus visibles et de plus en plus diversifiées: pour la première fois, la population des minorités visibles a franchi en 2006 la barre des cinq millions de personnes, soit cinq fois plus qu'il y a 25 ans. Et cette tendance ira croissant.

Le dévoilement hier du dernier grand volet du recensement 2006 par Statistique Canada présente donc le portrait d'un Canada plus coloré que jamais. Les 31,2 millions de

Canadiens recensés ont déclaré un total de plus de 200 origines ethniques différentes. Il y a un siècle, le pays ne comptait que 25 groupes ethniques.

Parmi ces groupes, 11 comptent plus d'un million de membres. L'origine «canadienne» domine, bien sûr (quelque dix millions au total), mais les origines anglaise, française, écossaise, irlandaise, allemande, italienne, chinoise, amérindienne, ukrainienne et néerlandaise ont aussi de solides racines au pays.

Cet ancrage multiculturel national se

VOIR PAGE A 8: MINORITÉS



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le portrait des minorités visibles change au Canada: non seulement cette population est en pleine croissance, sa composition évolue également. Pour la première fois, en 2006, les Sud-Asiatiques, comme ces trois Vietnamiennes, étaient ainsi plus nombreux que les Chinois au pays. Au Québec, les Noirs sont toujours majoritaires parmi ces groupes minoritaires.

## Des avions canadiens dans la mire des terroristes

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les terroristes arrêtés à Londres en août 2006 voulaient faire exploser en plein vol des avions en direction du Canada et des États-Unis. Le procès qui s'ouvre ces jours-ci dans la capitale britannique a permis d'apprendre que certains appareils d'Air Canada à destination de Montréal et de Toronto auraient été parmi les cibles du groupe islamiste.

Les destinations des avions visés par le complot n'avaient jamais été révélées, mais des sources gouvernementales canadiennes ont confirmé l'information hier après-midi. Air Canada a refusé de commenter la nouvelle, mais la plus importante compagnie aérienne au pays se voulait rassurante.

*«On ne peut rien dire tant que la cause est devant le tribunal, a expliqué au *Devoir* un porte-parole d'Air Canada, Peter Fitzpatrick. On collabore avec toutes les agences de sécurité à travers le monde pour s'assurer que nos passagers ne courent aucun risque.»*

Le juge qui préside le procès, David Calvert-Smith, a expliqué les grandes lignes de la cause qui sera entendue durant plusieurs mois. Huit hommes âgés dans la vingtaine, pour la plupart d'origine pakistanaise, sont au banc des accusés.

*«Ce procès concerne des allégations selon lesquelles en août 2006 des hommes auraient fabriqué des bombes dans le but de les amener à bord d'avions en partance de l'aéroport de Heathrow, à Londres, à destination des États-Unis et du Canada. Il est allégué que ces personnes cherchaient à faire exploser les bombes une fois les avions au-dessus de l'océan. Ces attaques auraient tué l'auteur de l'attentat et tous les passagers à bord»*, a affirmé le juge David Calvert-Smith. La cause est entendue sous haute sécurité au tribunal de Woolwich Crown, à l'est de Londres.

C'est à la suite de ces arrestations du 10 août 2006 que les passagers à travers le monde sont restreints à 100 ml de liquide ou moins à bord de la cabine d'un avion. Le groupe terroriste, associé à al-Qaïda, prévoyait de faire exploser en vol entre sept et dix-huit



«Le Canada n'est pas immunisé contre les dangers du terrorisme», estime Stockwell Day

VOIR PAGE A 8: AVIONS

MICHEL DAVID  
**Dossier constitutionnel: le ballon bleu**  
Page A 3

GÉRARD BÉRUBÉ  
**Fin de crise, vraiment?**  
Page B 1

INDEX

4	Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
	Avis publics ..	B 3	Météo.....	B 6
	Bourse.....	B 2	Monde.....	B 5
	Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
	Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
	Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

## POLITIQUE

SANTÉ

## L'ADQ veut permettre la pratique mixte

LOUISE MAUDE  
RIOUX SOUCY

Affirmant s'inspirer des conclusions du groupe Castonguay, l'Action démocratique du Québec (ADQ) s'est dite prête hier à ouvrir ce que plusieurs perçoivent comme une véritable boîte de Pandore. Joignant la parole aux actes, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Eric Caire, a en effet déposé un projet de loi visant à instaurer la pratique mixte de la médecine au Québec. Une proposition qui a suscité de vives critiques, tant de la part des libéraux que chez les péquistes, qui la jugent irréaliste et mal ficelée.

En vertu de la loi, un médecin ne peut pas à la fois pratiquer au sein du régime public et soigner d'autres patients au privé. Un non-sens, selon l'ADQ, alors que plu-

sieurs pays européens parmi les plus performants pratiquent couramment la mixité en santé. «Il faut importer chez nous ce qui se fait de mieux dans le monde», a argué M. Caire. Ce dernier assure vouloir ainsi protéger la pérennité du système public. «La médecine privée doit être vue comme un ajout, un complément, pas comme une soustraction.»

Concrètement, le projet de loi 392 modifiant la Loi sur l'assurance maladie propose d'autoriser les médecins à pratiquer à la fois au public et au privé, mais sous certaines conditions. Ainsi, les médecins intéressés par une pratique mixte devront garantir qu'ils feront autant d'heures au sein du régime public qu'auparavant. Ils devront aussi obtenir l'autorisation de leur établissement ou de leur agence de santé et de services sociaux avant de faire le grand saut. La Régie de l'assurance

maladie du Québec pourra sévir et même retirer son autorisation si un médecin contrevient aux règles.

Ce faisant, l'ADQ va encore plus loin que le groupe Castonguay. Dans son rapport, le groupe avait pourtant insisté pour que la mixité ne soit pas autorisée dans une région si celle-ci ne compte pas assez de médecins pour assurer la prestation publique. Or pas une région du Québec n'est épargnée par la pénurie de médecins. Cela n'inquiète pas du tout Eric Caire. Le projet de loi «prévoit des garanties suffisantes» pour éviter que le privé ne draine les ressources du public. «Le public ne perdra pas une heure de services», a-t-il martelé.

Cette déclaration a fait sursauter le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui a jugé le projet de loi adéquat «irresponsable, incohérent et prématuré». Lui-même n'est pas

contre l'idée d'ouvrir le Québec à la pratique mixte. Mais certainement pas dans les conditions actuelles. Même à Montréal, l'équilibre des effectifs rend la chose parfaitement impensable, a tranché le ministre. Ce dernier a aussi émis des doutes quant à la validité du projet de loi, quoi qu'en dise l'ADQ qui affirme qu'il «respecte parfaitement la Loi canadienne sur la santé».

Plus tranché encore, le porte-parole en matière de santé du Parti québécois, Bernard Drainville, s'est dit «franchement opposé» à cette idée. «On ne peut pas se permettre, dans le contexte de pénurie actuel, de prendre de précieuses ressources au public pour les transférer au privé.» Par ailleurs, le projet de loi propose de mettre en place «une véritable bureaucratie pour contrôler les médecins», a dénoncé le député de Marie-Victorin.

Même l'équilibre des effectifs atteint, le Parti québécois ne croit pas que ce soit en faisant appel au privé que le Québec arrivera à mieux soigner «son monde». «Nous ne voyons pas le jour où il sera possible de le faire pour la simple et bonne raison que les besoins sont trop grands et que l'on veut maintenir un régime fort et universel», a précisé M. Drainville.

Ce n'est pas la position de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui a accueilli avec un «intérêt certain» la proposition adéquate. «Ce projet de loi semble satisfaire à l'objectif de maintenir et de protéger le système public de santé des Québécois», a commenté son président, le D<sup>r</sup> Gaétan Barrette, qui a invité l'ensemble des parlementaires à une réflexion ouverte et approfondie sur le sujet.

Le Devoir

JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Josée Verner

Censure

## Verner invite l'industrie du cinéma à lui faire des suggestions

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La ministre fédérale du Patrimoine, Josée Verner, se montre sensible aux doléances de l'industrie cinématographique, qui craint le retour de la censure d'Etat. Elle est prête à suspendre sa réforme du crédit d'impôt pour la production le temps que l'industrie elle-même lui soumette des lignes directrices.

«J'offre à l'industrie de suspendre la notion d'ordre public tant et aussi longtemps que l'industrie ne m'aura pas soumis des lignes directrices», a déclaré la ministre Verner en comité sénatorial. «Je leur propose une démarche encore plus transparente. Ils devront eux-mêmes se consulter, y compris [proposer] les modalités administratives afférentes. Je suis ouverte si on me propose un comité[-conseil ou siège-raient] des représentants de l'industrie [...]. La table est mise. Je continue de tendre la main à l'industrie pour m'assurer qu'elle va participer à l'exercice.»

Le gouvernement conservateur a déposé un volumineux projet de loi modifiant la Loi sur l'impôt dans lequel un très court passage, passé inaperçu jusqu'à tout récemment, donnera à la ministre et à ses fonctionnaires le droit de refuser a posteriori un crédit d'impôt à une production télévisuelle ou cinématographique si on juge que celle-ci est «contraire à l'ordre public». La loi ne précise pas ce qu'on entend par «ordre public».

La ministre a répété hier que l'obscénité, la pornographie juvénile, la propagande haineuse, le dénigrement de groupes ciblés de la population et la violence excessive tombent dans cette catégorie. De façon générale, il s'agit de ne pas financer des propos qui, sans être illégaux, ne sont pas jugés acceptables.

Ni la ministre ni les fonctionnaires qui l'accompagnaient n'ont voulu fournir de titres de productions à s'être retrouvés dans cette situation. Le sous-ministre adjoint, Jean-Pierre Blais, a seulement indiqué que deux cas se sont produits à ce jour, en 2002 et en 2007. Le problème découlait de la présence de certains passages de nature pornographique, et M. Blais a reconnu que le gouvernement a été capable de refuser le crédit d'impôt dans les deux cas parce que des règles déjà en vigueur le lui ont permis. La pornographie ne peut pas être financée par les deniers publics.

Ceci a fait dire au sénateur libéral Wilfred Moore que «nous tentons de régler un problème qui n'existe pas». En général, les sénateurs libéraux se sont montrés très critiques devant cette initiative du gouvernement. La sénatrice Pierrette Ringuette a dit avoir reçu 5000 courriels négatifs à ce sujet. Les libéraux, qui détiennent la majorité au Sénat, pourraient bloquer cette réforme.

Les sénateurs ont en outre été surpris d'apprendre que la règle de «l'ordre public» envisagée ne s'appliquera pas aux productions américaines tournées en sol canadien. Ces productions sont elles aussi admissibles à un crédit d'impôt, question d'attirer les tournages au pays et de créer de l'emploi. «Ce n'est pas un crédit qui est intimement lié au contenu», a confirmé M. Blais. C'est complètement une autre logique pour ce crédit d'impôt.

La ministre Verner s'est fait un devoir de rappeler à plusieurs occasions que c'est d'abord un gouvernement libéral qui avait proposé d'apporter ce changement en novembre 2003. Le document de discussion libéral ne s'est jamais traduit par un projet de loi. Ce sont les conservateurs qui sont passés aux actes.

Le Devoir

## Le député libéral Roch Cholette démissionnera aujourd'hui

Gatineau — Le libéral Roch Cholette devrait annoncer ce matin sa démission comme député provincial de Hull, en Outaouais, un poste qu'il détient depuis presque 10 ans.

Il occupera sous peu un poste de lobbyiste à Ottawa, une occupation qui lui permettra de passer davantage de temps avec sa femme et ses deux adolescents de 12 et 16 ans, actifs dans le hockey mineur.

Sans faire une croix définitive sur la politique, M. Cholette dé-

sire consacrer davantage de temps à sa famille, selon des sources libérales.

M. Cholette n'a jamais caché son désir d'obtenir un portefeuille ministériel à Québec. Mais sans remaniement à l'horizon et avec déjà deux représentants de l'Outaouais au conseil des ministres, ses chances apparaissent plutôt minces à court terme. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003, il a occupé des postes d'adjoint parlementaire en plus de sié-

ger comme membre à plusieurs commissions.

Roch Cholette a mûri pendant plusieurs semaines sa décision de démissionner. Ses proches collaborateurs sont au courant de ses intentions depuis plusieurs semaines. Plusieurs s'étonnaient même que, jusqu'à hier, rien n'ait filtré dans les médias. Après avoir informé son chef Jean Charest, M. Cholette a fait part de ses intentions à ses collègues députés en matinée hier, avant de s'adresser à

l'exécutif local en soirée.

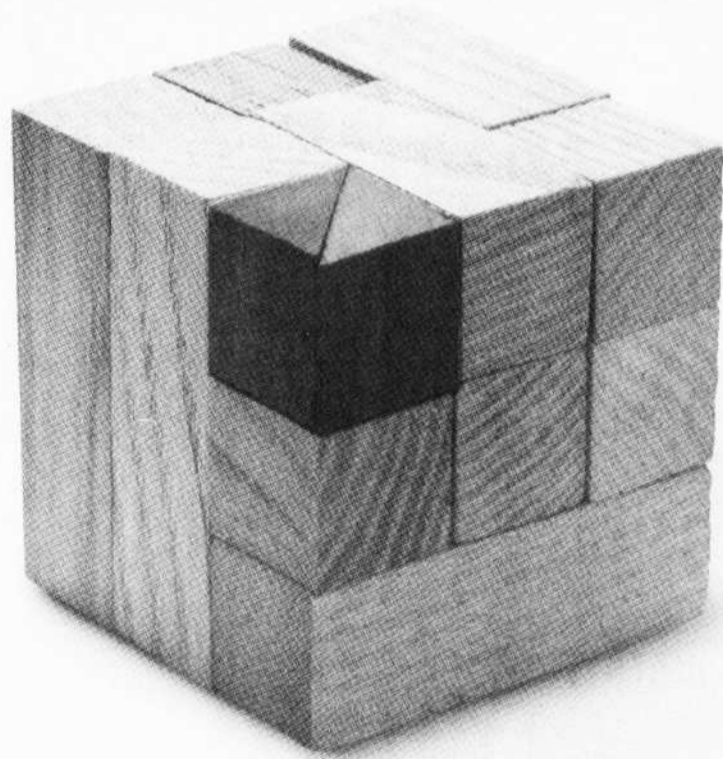
Roch Cholette doit expliquer publiquement les raisons de sa démission en conférence de presse aujourd'hui. Selon des sources libérales, il invoquera surtout des raisons familiales. A 44 ans, il ne fait pas une croix définitive sur la politique. Ses proches affirment toutefois qu'il n'a pas de visées immédiates sur la mairie de Gatineau.

Avant de se lancer en politique provinciale, M. Cholette a siégé six ans comme conseiller à l'ex-ville

de Hull entre 1992 et 1998. «Si jamais il devenait maire, ce serait un atout pour les gens de Gatineau», dit son mentor, l'ancien maire hullois Jean-Marie Séguin.

En ce qui concerne le futur successeur de M. Cholette, des recommandations ont déjà été faites par des membres influents du parti. Le nom de son attachée politique, Maryse Gaudreault, circulait hier dans les cercles libéraux.

La Presse canadienne

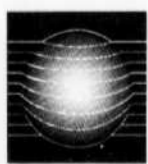
LAVAL :  
UNE VILLE QUI S'OCCUPE  
DE SES AFFAIRES.

Choisissez le bon environnement économique pour votre entreprise. Regardez du côté de Laval, vous y trouverez une ville qui s'occupe de ses affaires.

Et ça marche! Les résultats le prouvent, Laval connaît une croissance économique fulgurante. Alors découvrez cet environnement économique à la fois diversifié, innovant et énergique.

Il y a une place pour vous à Laval...

Communiquez avec nous, nous vous guiderons pour trouver le site qui répond le mieux à vos besoins. Ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain... car nous aimons préparer l'avenir!



**LAVAL  
TECHNOPOLE**  
DES EXPERTS AU SERVICE DES ENTREPRISES DE LAVAL

Il y a une place pour vous à Laval...

Un numéro vous y conduit : 450 978-5959

Et un site Internet vous guide : [www.lavaltechnopole.com](http://www.lavaltechnopole.com)

# POLITIQUE

91,3 fm  
tout en culture!



Michel David

## Le ballon bleu

On peut comprendre la circonspection du gouvernement Charest à la perspective d'une réouverture du dossier constitutionnel.

M. Charest, qui a participé aux psychodrames de Meech et de Charlottetown, est particulièrement bien placé pour mesurer les conséquences possibles d'un nouvel échec, non seulement pour son propre gouvernement mais aussi pour la cause du fédéralisme.

Le Québec allait rentrer dans le giron constitutionnel «dans l'honneur et l'enthousiasme», avait dit Brian Mulroney en septembre 1984 dans son célèbre discours de Sept-Îles, écrit par Lucien Bouchard. Le résultat? Le Canada est passé à un cheveu de se disloquer.

Certes, on est encore loin d'une reprise des négociations, mais les propos que le ministre fédéral du Travail, Jean-Pierre Blackburn, a tenus au *Globe and Mail* rappellent beaucoup ceux que le premier ministre Stephen Harper avait lui-même tenus dans une entrevue de fin d'année accordée à *La Presse* en décembre dernier.

M. Harper avait clairement laissé entendre qu'il pourrait ouvrir la Constitution «quand le terrain sera fertile», ce qui sous-entendait l'élection d'un gouvernement majoritaire à Ottawa et celle d'un gouvernement majoritaire résolument fédéraliste à Québec.

Remarque, les promesses électorales ne sont pas nécessairement faites pour être tenues. Là encore, M. Charest pourrait en témoigner. Il arrive aussi qu'au lendemain des élections, on doive constater que les «conditions gagnantes» ne sont pas réunies.

La sortie de M. Blackburn était sans doute un ballon d'essai, mais M. Harper devrait y penser à deux fois avant de promettre des choses qu'on n'entend personne réclamer, tout simplement parce que tout le monde sait qu'il n'y a aucun consensus possible, pas plus au Québec que dans le reste du pays.

Robert Bourassa s'était mis en tête de réparer le gâchis causé par le rapatriement unilatéral de 1982 et il s'y est cassé les dents. Hier à l'Assemblée nationale, M. Charest a reconnu que «c'est une question qui devra un jour être réglée», mais il semblait tout disposé à en laisser le soin à d'autres.

Au-delà du symbole, il s'agit évidemment de savoir quelles seraient les conséquences concrètes d'une éventuelle reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise.

Du dernier congrès du PLQ, les délégués n'ont pas davantage eu le temps d'adopter les propositions à caractère constitutionnel que celles qui touchaient la question linguistique, mais ils étaient clairement invités à réitérer les demandes déjà formulées dans le rapport du comité Pelletier, daté de 2001, qui constituait lui-même une version actualisée de l'accord du Lac-Meech.

Outre la reconnaissance de la spécificité québécoise, le PLQ réclamerait donc l'octroi d'un droit de veto, l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, la garantie de la présence de trois juges du Québec à la Cour suprême, l'enchaînement de l'entente Gagnon-Tremblay-MacDougall sur l'immigration, une réforme du Sénat ainsi que l'ajout d'un mécanisme permettant de constitutionnaliser au besoin des ententes de nature administrative.

Comme chacun sait, le diable se cache dans les détails. Il faudrait s'entendre sur chaque mot à inscrire dans la Constitution. Au départ, il est clair que le libellé de la motion par la Chambre des communes, qui ne semblait inclure dans la nation québécoise que les seuls francophones, serait jugé trop restrictif à Québec.

De la même façon, le gouvernement Charest a déjà jugé insatisfaisante la proposition de M. Harper à propos de l'encadrement du pouvoir de dépenser dans la mesure où elle ne touchait que les programmes conjoints, tombés en désuétude depuis des années. Sur la réforme du Sénat, Ottawa et Québec ne s'entendent pas davantage.

La nature du Canada étant ce qu'elle est, il serait maintenant impensable de s'en tenir dans un premier temps à une «ronde Québec», comme il avait été résolu dans la déclaration d'Edmonton (1986), ce qui avait permis d'entreprendre les négociations qui devaient conduire à l'accord du Lac-Meech.

Par la suite, la nécessité de satisfaire toutes les provinces, sans oublier les nations autochtones, a plutôt abouti, après deux ans de loufoquerie, au fouillis de l'entente de Charlottetown, rejetée aussi bien au Québec qu'au Canada anglais.

Depuis deux ans, on commence à avoir l'habitude de voir le premier ministre du Québec en demander moins que ce que daigne lui accorder son homologue canadien. Même s'il retrouvait une majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement Charest ne pourrait toutefois pas être le seul juge des conditions auxquelles le Québec accepterait d'adhérer à la Constitution.

En Colombie-Britannique et en Alberta, une loi stipule que toute modification à la Constitution soit approuvée par référendum. Il serait inacceptable que le Québec, concerné au premier chef, n'ait pas la même exigence démocratique.

Mario Dumont salivait déjà hier quand il a demandé à M. Charest quels nouveaux pouvoirs il entendait exiger. De toute évidence, la barre ne sera jamais assez haute pour l'ADQ, dont le programme demeure pourtant très vague quand il s'agit de définir ce que signifierait concrètement le statut d'autonomie qu'elle réclame.

Du discours de Toronto (septembre 2002) au conseil général de Drummondville (septembre 2004), l'ADQ est passée de l'évacuation complète de la question constitutionnelle à la réclamation des 22 pouvoirs du rapport Allaire. Depuis ce temps, on ne sait plus trop ce qu'il en est.

Dans l'hypothèse où les projets constitutionnels de M. Harper dépasseraient le stade du simple ballon d'essai, la partie serait plus délicate pour Pauline Marois. Quand elle a voulu s'enquérir des exigences de M. Charest, il a eu beau jeu de railler sa conversion au fédéralisme.

Remarque, la «gouvernance nationale» promise par le PQ promet bien le rapatriement de pouvoirs directement liés à l'identité québécoise (culture, langue, communications, immigration). Bien entendu, c'est simplement en attendant.

mdavid@ledevoir.com

Mardi

«La reconnaissance de la nation québécoise à l'intérieur du Canada nous donne à penser qu'on peut mettre de la chair autour de tout cela [...]»

JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Jean-Pierre Blackburn

Hier

«Il faut qu'il y ait une volonté des provinces, il faut que les circonstances s'y prêtent pour procéder dans cette voie. Actuellement, [...] le fruit n'est pas mûr.»



Jean Charest



Mario Dumont

Politique du «ni-ni»

## Dumont s'interroge sur les intentions de Charest

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le gouvernement Charest a-t-il l'intention de «canadianiser» les relations entre le Québec et la France alors que le président français, Nicolas Sarkozy, s'approprierait à s'éloigner de la politique de «non-ingérence et de non-indifférence» à l'égard du Québec, vieille de 30 ans?

C'est ce que le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, a demandé hier au premier ministre Jean Charest à l'Assemblée nationale au cours de la période de questions. «Est-ce qu'il y a une canadianisation, ni plus ni moins, des relations France-Québec? Est-ce que l'enrichissement des relations tel que lui le voit, c'est de mettre un peu plus d'Ottawa, de saler un peu plus d'Ottawa dans la vision de la délégation du Québec à Paris?», s'est enquis Mario Dumont.

«Eh bien, il y a beaucoup plus que ça», a répondu Jean Charest. Outre la participation de la France au 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, le premier ministre a cité deux autres projets où la France joue «un rôle clé», à son avis: la négociation d'un accord transatlantique de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne — une marotte de Jean Charest — et le projet d'accord bilatéral entre la France et le Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences. Ce dernier accord, M. Charest l'a qualifié d'«ouverture d'un nouvel espace économique».

A Paris, le délégué général du Québec, Wilfrid-Guy Licari, a déclaré à la Presse canadienne que «Jean Charest est d'accord» avec la remise en question du «ni-ni» par Nicolas Sarkozy. Énoncée en 1977 par le ministre de la Justice de la France à l'époque, Alain Peyrefitte, la doctrine de «non-ingérence et de non-indifférence» a forcément une connotation négative, a souligné M. Licari. «On voudrait trouver quelque chose de plus fort, qui reflèterait mieux l'intensité de notre relation», a-t-il indiqué.

Le président Sarkozy sera en visite officielle au Québec en octobre prochain pour participer à un sommet Canada-Europe et au Sommet de la Francophonie, puis à la clôture des célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec. Ami intime de Paul Desmarais, qu'il a récemment promu au rang de Grande-Croix de l'Ordre de la Légion d'honneur, Nicolas Sarkozy, qui est perçu comme un président «procanadien», pourrait profiter de l'occasion pour revoir la politique française à l'endroit du Canada et du Québec.

Pour le chef du Parti québécois, Pauline Marois, il est «légitime» pour Nicolas Sarkozy de «vouloir choisir sa propre façon de dire la relation qu'il veut continuer à maintenir avec le Québec». Bien qu'elle appelle Jean Charest à faire preuve de vigilance, Mme Marois a dit n'avoir «aucun doute» que le Québec puisse continuer à compter sur l'amitié de la France et sur son appui en ce qui a trait à «la place que le Québec occupe dans la Francophonie».

Le Devoir

## Bourde ou ballon d'essai?

Blackburn évoque une nouvelle ronde constitutionnelle mais doit se rétracter

Aussitôt évoquée, aussitôt larguée. La perspective qu'un gouvernement conservateur majoritaire rouvrira la Constitution canadienne pour y faire adhérer le Québec a été tuée dans l'œuf hier, autant à Québec qu'à Ottawa.

HÉLÈNE BUZZETTI  
ROBERT DUTRISAC

Ottawa — On ne saura peut-être jamais si la sortie du ministre fédéral Jean-Pierre Blackburn, selon laquelle un gouvernement conservateur majoritaire rouvrirait la Constitution, relevait du ballon d'essai ou du dérapage, mais il n'a fallu que 24 heures pour que les conservateurs referment cette porte à peine ouverte. Faire rentrer le Québec dans la grande famille canadienne? Le fruit, dit-on maintenant à Ottawa comme à Québec, n'est tout simplement «pas mûr».

À Québec, le premier ministre Jean Charest ainsi que le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, n'ont montré guère d'enthousiasme devant la perspective d'amender la Constitution canadienne. «Allez demander à M. Harper ce qu'il en pense», a lancé M. Charest à l'entrée du conseil des ministres. Si une telle démarche devait se faire, a-t-il ajouté à l'Assemblée nationale, «je doute beaucoup que ce soit fait par un ministre du gouvernement dans une entrevue qu'il donne à un journal, aussi important soit-il». M. Pelletier a renchéri. «Les Québécois n'insistent pas comme tel pour une réouverture du dossier constitutionnel pour différentes raisons. Un de ces raisons est que, comme tout le monde le sait, c'est une boîte de Pandore.»

La commotion constitutionnelle a été déclenchée par les déclarations du ministre conservateur du Travail, le Québécois Jean-Pierre Blackburn. En entrevue avec le *Globe and Mail*, M. Blackburn a déclaré que «la reconnaissance de la nation québécoise à l'intérieur du Canada nous donne à penser qu'on peut mettre de la chair autour de tout cela et qu'un gouvernement majoritaire est beaucoup plus en mesure de faire un certain nombre de choses tout en étant respectueux à l'égard de l'ensemble des provinces.»

Blackburn recule

Les troupes conservatrices ont vite fait de rappeler leur collègue à l'ordre. «Le gouvernement n'a pas d'appétit pour procéder à des amendements constitutionnels», a lancé le ministre et lieutenant du PC pour le Québec, Lawrence Cannon. «M. Blackburn a émis une opinion personnelle. M. Blackburn a exprimé une volonté. Mais M. Blackburn s'est rallié en disant effectivement qu'il n'y aura pas d'ouverture de la Constitution à cette étape-ci.»

Même M. Blackburn a rebroussé chemin. «Il faut qu'il y ait une volonté des provinces, il faut que les circonstances s'y prêtent pour procéder dans cette voie. Actuellement, non, je pense que tout le monde peut recon-

Le Devoir

## La cenne noire à la retraite?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA PIÈCE de 1 €, mise en circulation en 1908, pourrait prendre sa retraite à la fin de l'année. C'est du moins ce que souhaite le député néo-démocrate de Winnipeg, Pat Martin, qui a déposé un projet de loi afin de la retirer du marché. «On estime qu'il y a actuellement 20 milliards de cents en circulation, mais ces pièces se retrouvent le plus souvent dans des tirelires ou sous des matelas», a avancé le député. Pour répondre aux besoins des commerçants, on en frappe 1,2 milliard chaque année, et son coût de production est plus élevé que sa valeur. Pat Martin évalue que le Canada perd environ 130 millions de dollars par an à produire des cents.

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATEJUST  
ACIET ET OR JAUNE



Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHICART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## LES ACTUALITÉS

# Le nouveau chef des verts recycle les idées de son prédécesseur

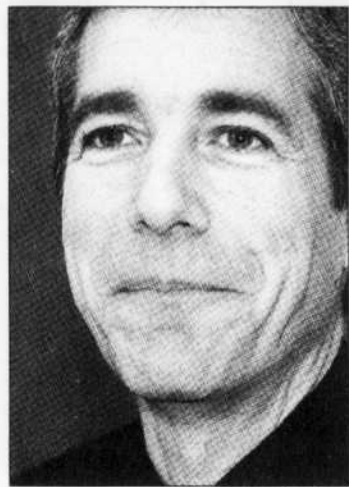
*Guy Rainville entend démontrer que le PVQ a un programme de gouvernement complet*

FABIEN DEGLISE

La continuité dans la rupture. Trois jours après son élection à la tête du Parti vert du Québec (PVQ), le nouveau chef de la formation politique écologiste, Guy Rainville, a annoncé hier ses couleurs. Sous sa houlette, le PVQ va défendre, entre autres, l'assouplissement des horaires des centres de la petite enfance (CPE), la création d'une coopérative de chemin de fer, la décentralisation des pouvoirs politiques dans les régions, l'interdiction du mazout lourd et le financement de la culture par une taxe sur la publicité, a-t-il annoncé hier tout en soulignant que le Parti vert va «*fondamentalement rester le même*».

A l'instar de son prédécesseur, Scott McKay, qui a perdu son statut de chef lors du congrès du PVQ qui s'est tenu en fin de semaine à Trois-Rivières, le nouveau patron des verts a affirmé en conférence de presse à Montréal que son parti va, dans les prochains mois, s'afficher sur la place publique non pas comme «*un autre groupe de pression en environnement*» mais bien comme «*un parti politique complet et crédible*» qui «*a des positions dans tous les domaines d'activité*».

«*C'est comme ça que nous allons gagner la confiance des gens*», a dit

PEDRO RUIZ LE DEVOIR  
Guy Rainville

M. Rainville, qui espère, grâce à cette recette, doubler le nombre de voix exprimées en faveur des verts lors de la prochaine élection générale au Québec. Et ce, avec la présentation de candidats dans les 125 circonscriptions. En 2007, le PVQ avait fait sortir 152 885 votes, soit 3,85 % des suffrages exprimés, avec 108 aspirants députés.

Pour arriver à ses fins, la nouvelle direction du Parti vert reprend donc le même bâton de pélerin et surtout les mêmes thèmes

que ceux développés lors de la dernière campagne: la «*prospérité économique*» dans une logique de développement durable, le soutien à l'agriculture biologique et la réforme du processus électoral vont ainsi être au programme.

«*Partout dans le monde, les verts arrivent à percer dans des modes de scrutin proportionnels*», a souligné Brian Gibb, président du PVQ nouvellement élu, lui aussi, lors du congrès. «*Or, au Québec, même si cela va à l'encontre de la démocratie, les partis traditionnels font tout en ce moment pour empêcher l'émergence des petits partis. Et nous allons travailler pour que cela change*».

Elu avec une majorité de 43 voix, M. Rainville a assuré que sa victoire, au terme d'une course à la chefferie où les deux candidats auront défendu des idées similaires, n'allait pas créer des divisions au sein du parti. «*Nous sommes une grande famille et nous allons travailler ensemble pour faire avancer le parti*», a-t-il indiqué. Le nouveau chef avoue d'ailleurs avoir convié ses troupes dimanche dernier à appuyer Scott McKay, qui, malgré sa défaite, va se présenter dans la circonscription de Bourget, où une élection partielle doit être déclenchée d'ici le 15 avril.

Le même traitement devrait être réservé, selon lui, à Xavier Daxhe-

let, un pilier du PVQ, qui lundi prochain va être officiellement élu candidat vert dans Pointe-aux-Trembles, où une élection partielle va la aussi se tenir sous peu.

Pressé d'apposer sa marque, M. Rainville compte d'ailleurs dans les prochaines semaines annoncer la composition d'un premier cabinet fantôme regroupant les «*douze critiques du PVQ*» dans une «*foule de sujets*», a-t-il souligné. Le nouveau chef, discret pour le moment sur l'identité de ces porte-parole, espère toutefois qu'ils seront à même de placer «*les valeurs humaines au centre des politiques du Québec*».

Ces valeurs, le nouveau chef, un ancien vendeur d'assurances aujourd'hui consultant en géothermie, les amène pour sa part depuis 2004 dans plusieurs écoles en faisant la promotion d'une alimentation crue par l'entremise d'un programme baptisé «*Germe la vie*». L'idée? Inciter les jeunes à faire germer des graines de lentilles ou de pois chiche pour lutter contre la faim dans les quartiers défavorisés. «*Avec ce programme, il est question d'alimentation saine et de lutte contre la pauvreté*», dit M. Rainville. «*Je rêvais que ce programme soit répandu dans toutes les écoles du Québec*».

Le Devoir

Financement de la santé

## Le Québec a besoin d'un gouvernement majoritaire, selon Claude Castonguay

LIA LÉVESQUE

Plus rassuré qu'avant quant aux suites qui seront données à son rapport sur le financement de la santé, Claude Castonguay n'en croit pas moins que la question fondamentale de trouver de nouvelles sources de financement ne pourra être réglée tant que le gouvernement sera minoritaire.

Le président du Groupe de travail sur le financement de la santé a fait cette déclaration hier, alors qu'il s'adressait aux membres de l'Association des économistes québécois.

Selon lui, il faudra attendre un gouvernement majoritaire à Québec pour que les décisions difficiles concernant le choix de nouvelles sources de financement pour la santé soient prises.

«*Le problème, il est là; il n'est pas disparu. Il continue d'être tout aussi important et ne va être abordé, sur le plan des sources de financement, que lorsqu'on aura un gouvernement majoritaire. Lorsqu'on dit que les gouvernements minoritaires ce n'est pas mauvais, c'est vrai que ce n'est pas mauvais, ça évite des crises, mais ça met l'accent sur le statu quo. Et il y a des problèmes qui demandent des solutions. Et celui de la santé en est un, problème qui demande des solutions, et je*

*crois qu'il va être abordé quand on aura un gouvernement majoritaire au Québec*», a affirmé M. Castonguay.

Prudence

Le président du groupe de travail n'est cependant pas allé jusqu'à parler de manque de courage politique ou de manque de vision à long terme de la part du gouvernement. «*Le gouvernement a décidé d'agir avec la plus grande prudence et de voir comment les choses évoluent*», a-t-il expliqué en entrevue après son allocution.

Il a lui-même tracé un parallèle avec le tollé que le gouvernement avait jadis soulevé en haussant de 5 \$ à 7 \$ le tarif des places en service de garde subventionné. «*Comme gouvernement minoritaire, s'il s'engageait dans la voie que nous lui proposons, il risquait de se retrouver dans le même genre de situation*», a soutenu M. Castonguay.

Malgré tout, M. Castonguay croit que, la poussière ayant retombré depuis les réactions un peu rapides, son rapport est maintenant examiné avec plus de sérieux. «*Le sentiment que j'ai, c'est qu'il est de mieux en mieux reçu et qu'on voit de plus en plus le bien-fondé de ce que nous proposons*».

La Presse canadienne

Certaines personnes sont intimidées quand il est question d'argent... Pourtant, votre patrimoine financier est aussi important, sinon plus, que tous les biens que vous vous procurez.

## N'ayez pas peur de parler d'argent... surtout quand c'est le vôtre.

Ce n'est pas parce que c'est de l'argent qu'il ne faut pas en parler ni prendre son temps; au contraire, il faut poser des questions et exiger des réponses. Les conseillers en finances personnelles compétents vous parlent d'argent et ils sont sérieux quand ils le font. S'ils manquent à leurs devoirs, ils peuvent perdre leur droit de pratique. La Chambre de la sécurité financière assure l'encadrement des actes que posent 31 000 professionnels dans six disciplines : le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement. Nos membres détiennent obligatoirement un certificat émis par l'Autorité des marchés financiers.

Parce que la compétence, c'est votre meilleure protection.



CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

1 800 361-9989 www.chambresf.com

### Poursuite de 3 millions à la suite du décès de Paul Buisson

## La conjointe de l'animateur n'a pas aimé l'attitude des autorités

ROLLANDE PARENT

Une cascade de gestes médicaux inadéquats suivie d'un jeu de cache-cache et d'une absence de compassion à l'égard des proches de Paul Buisson, animateur à RDS décédé à l'hôpital Saint-Eustache en avril 2005, sont à l'origine de la poursuite judiciaire de plus de trois millions intentée contre l'hôpital et deux de ses médecins.

Buisson, qui avait 41 ans, s'est présenté à l'urgence en raison de douleurs causées par des pierres au rein. Des narcotiques lui ont été administrés. Il s'est retrouvé par la suite en arrêt respiratoire, ce qui a nécessité une intubation qui a mal tourné. Il en est mort.

Ebranlée mais désireuse de comprendre la tournure des événements, la conjointe de Paul Buisson depuis plus de 20 ans, Suzanne Aubin, a demandé une copie du dossier médical de son conjoint, ce qui lui a été refusé. Elle l'a finalement obtenu, beaucoup plus tard, au cours de l'enquête du coroner.

En conférence de presse hier, Mme Aubin a expliqué avoir beaucoup hésité avant de plonger dans une procédure judiciaire. Elle manquait d'énergie. Elle a finalement trouvé la motivation suffisante: il fallait faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Pour cela, les carences de fonctionnement du système de santé devaient être identifiées et corrigées.

«*Juste d'écrire ce que j'avais vu à l'hôpital pour l'enquête du coroner, ça m'a pris six mois pour neuf pages. Ce fut une torture*», a confié la conjointe de Paul Buisson. Elle s'est toutefois raisonnable. «*Je me dois de me faire violence et d'y aller* (de poursuivre). Comme Paul était connu, il y a des chances que ça ne passe pas dans le beurre», a-t-elle ajouté.

Pour M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, la poursuite de trois millions s'explique ainsi: «*La majeure partie de la réclamation est pour la perte de soutien économique pour Mme Aubin parce que M. Buisson était bien implanté dans le milieu sportif, très sollicité pour diverses commandites et des projets de télévision et de cinéma. Il avait un seuil de revenu élevé et l'avenir était très prometteur pour lui. Il y a aussi un préjudice relié au décès, moral et psychologique*», a-t-il poursuivi.

M<sup>e</sup> Ménard croit cependant qu'un procès pourrait ne pas être nécessaire. «*En règle générale, quand la cause est claire, qu'il y a des expertises et que les faits sont clairs, dans l'immense majorité des cas, ça se termine par des règlements hors cour*», a-t-il dit.

La Presse canadienne

## LES ACTUALITÉS

Livre vert sur la forêt

Insuffisant,  
dit Solidarité ruraleLOUIS-GILLES  
FRANCŒUR

Pour Solidarité rurale, le livre vert sur la forêt du gouvernement Charest ne donne pas aux régions les outils de base pour assurer leur développement et optimiser les bénéfices de leurs forêts.

Pour la nouvelle présidente de Solidarité rurale, Claire Bolduc, «la régionalisation proposée dans le livre vert s'apparente davantage à un délestage de responsabilités qu'à une réelle délégation de pouvoir et ne touche que l'aménagement forestier. Les communautés doivent plutôt avoir leur mot à dire sur l'allocation de la ressource pour avoir une prise réelle sur leur développement».

En entrevue, Mme Bolduc précise sa pensée en donnant l'exemple de ce que vit la communauté de Lebel-sur-Quévillon dans sa région. «Dans cette municipalité, on ferme des entreprises mais le bois alloué sort toujours: la ressource ne sert pas le développement ici», dit-elle.

Certes, ajoute Claire Bolduc, le livre vert propose à juste titre de mettre de côté le «modèle vétuste dominé par les CAAF» (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) au profit d'un régime plus diversifié, qui «donne de

la place aux communautés, à l'innovation et aux créneaux d'avenir». Mais ce n'est pas assez, poursuit-elle, si les communautés ne peuvent toujours pas lier l'exploitation de leurs ressources forestières à leur utilisation optimale en vue de créer des emplois et d'assurer la pérennité de la ressource.

À la limite, dit-elle, une communauté devrait avoir le droit de ne pas toucher à sa forêt si elle estime que la chasse, la pêche et d'autres activités récréotouristiques vont lui procurer des retombées plus importantes et plus durables.

D'autre part, Solidarité rurale s'inquiète de la mise aux enchères d'une partie de la ressource, ce qui ne donne aucune garantie d'amélioration par rapport à la situation actuelle.

«Au contraire, poursuit la nouvelle présidente, la position dominante des compagnies dans plusieurs régions et la configuration actuelle du secteur font en sorte que ce choix risque de renforcer la loi du plus fort et d'accélérer la course à la consolidation», ce qui pourrait sceller définitivement le sort de certaines régions en les vouant à devenir de façon permanente de simples «territoires de cueillette».

Le Devoir

GES: 12 États poursuivent  
le gouvernement fédéralLOUIS-GILLES  
FRANCŒUR

Douze États et onze groupes environnementaux ou sociaux des États-Unis ont déclenché hier une nouvelle poursuite devant la Cour suprême des États-Unis contre l'Agence de protection environnementale (EPA) parce qu'elle contrevient à son ordonnance de l'an dernier qui l'oblige à évaluer et à contrôler les impacts des gaz à effet de serre du parc automobile en se basant sur des données scientifiques.

La poursuite intentée hier demande à la Cour suprême d'ordonner à l'EPA de se prononcer d'ici 60 jours sur la possibilité que les changements climatiques mettent en danger la santé publique et l'environnement.

L'année dernière, le plus haut tribunal des États-Unis avait statué que l'EPA avait le pouvoir et même le devoir, en vertu du Clean Air Act, d'imposer des normes de rejets pour le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) aux voitures vendues dans ce pays si les émissions de GES menaçaient la santé publique ou l'environnement. Cette décision risque de remodeler la totalité du parc automobile nord-américain.

Cette loi exige de l'agence fédérale américaine qu'elle impose des normes sur tous les toxiques susceptibles d'affecter la qualité de l'air. Elle stipule par ailleurs que les

normes doivent correspondre à des seuils de sécurité définis sur la foi de critères scientifiques et que les règlements doivent imposer les technologies les plus efficaces sur le marché.

L'an dernier, immédiatement après le verdict du plus haut tribunal états-unien, l'administrateur de l'EPA, Stephen Johnson, a dit que son organisme allait déterminer à partir de critères scientifiques si la santé publique et l'environnement étaient bel et bien menacés par les émissions de GES. Si tel était le cas, disait-il, l'EPA allait promulguer des normes de rejets pour le parc automobile avant la fin de 2007, pour fins de consultation et d'approbation finale en 2008.

On a appris récemment que l'évaluation des impacts des changements climatiques était terminée, de même que la conception des projets de normes pour les voitures.

Mais voilà que la semaine dernière, l'administrateur de l'EPA a indiqué que l'EPA ne prendra aucune mesure sous forme de règlement ou de normes obligatoires. C'est ce qui a incité hier les 12 États et les 11 groupes à réclamer une injonction de la Cour suprême pour forcer l'EPA à divulguer en 60 jours une réglementation conformément à son ordonnance de l'année dernière.

Le Devoir

## 60 logements détruits



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

UN VIOLENT INCENDIE a détruit hier un immeuble d'une soixantaine de logements sur l'avenue des Pins, près de l'Hôtel-Dieu, à Montréal. Un pompier a été blessé après avoir fait une chute et deux personnes ont été incommodées par la fumée, mais personne n'a été sérieusement blessé. Une alerte générale a toutefois été nécessaire, mobilisant 125 pompiers pour combattre un incendie attisé par de forts vents. Le feu a pris au premier étage pour ensuite se propager par la cage d'escalier. Les pompiers ont dû utiliser des échelles portatives pour mener à bien l'évacuation du bâtiment.

Le PLC-Q abandonne son recours  
contre La PresseLa liste de candidats que le quotidien a entre les  
mains ne provient pas du document officiel du partiHÉLÈNE BUZZETTI  
BRIAN MYLES

Le Parti libéral du Canada au Québec (PLC-Q) a retiré sa demande d'injonction contre La Presse hier après avoir obtenu l'assurance que le quotidien ne publiera pas la liste officielle de ses candidats aux prochaines élections dans ses pages d'aujourd'hui.

Après avoir débattu de la requête en injonction provisoire jusqu'à 23h mardi, les avocats du PLC-Q et ceux de La Presse sont arrivés à un compromis en moins d'une demi-heure hier. La Presse a permis aux dirigeants du PLC-Q de consulter le document en possession du journaliste Vincent Marissal. Constatant qu'il ne s'agissait pas de la liste officielle des candidats libéraux, le PLC-Q s'est désisté de sa requête en injonction.

«La Presse a entièrement le droit de publier les informations qu'elle a obtenues légalement, a dit l'avocat du PLC-Q, Frédéric Massé. Ce n'est pas notre liste officielle.»

Le PLC-Q craignait au départ que la publication de cette liste d'une trentaine de noms ne lui cause des torts irréparables. Des candidats non déclarés officiellement, entre autres parmi les titulaires de fonctions officielles et

des personnalités publiques, auraient pu se retrouver dans une situation délicate. «Il y en a qui sont encore en réflexion ou qui sont encore dans des fonctions», a dit le directeur général du PLC-Q, Louis-Philippe Angers.

Cette version des faits a été corroborée par le lieutenant des libéraux au Québec, la sénatrice Céline Hervieux-Payette, qui a cependant parlé d'une liste de 50 candidats annoncés et d'une douzaine de candidats potentiels désireux de rester dans l'ombre. «Je ne suis pas contente de voir que cette liste s'est retrouvée entre les mains des médias», a dit la sénatrice à Ottawa. Selon elle, les 12 personnes en question ont eu peur de l'idée de voir leur nom dans le quotidien. «Oui, je suis inquiète et ils le sont. J'ai dû les rassurer car j'ai dû les appeler ce matin.»

Le député néo-démocrate Thomas Mulcair comprend que les candidats libéraux puissent être gênés de se manifester publiquement compte tenu de leurs faibles appuis au Québec. «Mais je ne crois pas que ce soit une excuse pour qu'un parti politique prenne la ligne dure avec les médias», a-t-il dit.

L'ancien ministre libéral Jean Lapierre juge également cet épisode dévastateur pour le PLC-Q. «Ils ont l'air de vrais fous. Ça n'a pas

d'allure. Si des candidats ont été choisis par une association de comté [...], c'est public, à moins qu'on ait honte de ces candidats et qu'on n'ose pas les montrer», a-t-il ironisé.

Le leader en Chambre du gouvernement, le ministre conservateur Peter Van Loan, s'est lui aussi payé la tête des libéraux. «Le très secret et très contrôlant chef libéral tente de s'adresser aux tribunaux pour censurer les médias en faisant valoir que le fait d'être identifié publiquement comme un libéral au Québec peut causer un tort irréparable à la réputation d'une personne. Cet argument est tout à fait juste!», a-t-il lancé.

Toutefois, le lieutenant conservateur au Québec, Lawrence Cannon, a bien ri lorsqu'un journaliste lui a demandé de fournir sa propre liste de candidats potentiels. «On verra aux élections! Mais on n'ira pas tenter une poursuite», a-t-il rigolé.

Même le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a été tenté de se moquer des libéraux. Par contre, il n'a pas voulu divulguer la liste de ses candidats pressentis. «Oh! bien ça, là, on ne rend pas ça public, ça. Franchement, rendez-vous publiques vos sources, vous?», s'est-il demandé.

Le Devoir

Modernisation

La ferme  
Angrignon  
sera fermée  
durant  
deux ans

JEANNE CORRIVEAU

Les familles montréalaises devront faire leur deuil de la ferme Angrignon pour deux ans puisque la Ville de Montréal entend procéder à de vastes travaux de modernisation sur le site. La ferme ne rouvrira qu'en 2010. La Ville assure toutefois qu'il n'est pas question de la faire disparaître.

Jugeant la ferme vétuste, l'administration montréalaise a décidé d'entreprendre une série de travaux pour rénover l'ensemble de ses équipements, soit les bâtiments, les clôtures, les installations sanitaires, les services d'accueil ainsi que l'aire de jeux pour les enfants. Puisque des rumeurs évoquaient une fermeture définitive de la ferme, la Ville a voulu clarifier la situation hier. Par voie de communiqué, elle a annoncé que les lieux seront fermés au public au cours des deux prochaines années mais que la ferme rouvrira ses portes en 2010. «La ferme Angrignon est très précieuse pour notre administration et il n'est nullement question de la fermer définitivement. Bien au contraire, conscients de sa grande valeur éducative et de l'importance qu'elle occupe dans le cœur des familles et de leurs enfants, nous souhaitons lui donner une nouvelle jeunesse», a fait savoir Helen Fotopolos, responsable des parcs et des espaces verts au comité exécutif.

Ouverte en 1990, la ferme est située dans le parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. De juin à septembre, elle accueille tous les ans quelque 60 000 visiteurs, parmi lesquels des groupes d'enfants provenant de garderies et de camps de jour de la métropole. Les petits citadins peuvent alors admirer de près vaches, moutons, chèvres, lamas, lapins, canards et poules. C'est également l'occasion pour eux de participer à la collecte des œufs et d'assister à la traite des vaches.

La Ville procède actuellement à l'évaluation des travaux nécessaires pour la mise aux normes des installations. Patricia Guilbard, du service des communications de la Ville, n'a pas pu chiffrer les sommes requises pour la modernisation du site ni préciser le calendrier des travaux, qu'on annoncera au cours des prochains mois. Les plans et devis devraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

Compte tenu des ententes de location qu'elle doit conclure avec le propriétaire des animaux et en raison de l'embauche du personnel qui doit être faite en prévision des activités estivales, la Ville a préféré décaler immédiatement la fermeture temporaire de la ferme. Par ailleurs, Mme Guilbard a soutenu que l'imposition éventuelle de frais d'entrée n'est pas envisagée par l'administration.

Le Devoir

EN BREF

Un procès distinct  
refusé à M<sup>e</sup> Pasquin

Le juge Carol Saint-Cyr a rejeté hier matin la requête présentée par l'avocat Louis Pasquin pour obtenir un procès séparé dans une affaire de trafic de drogue et de gangstérisme impliquant trois autres accusés. M<sup>e</sup> Pasquin faisait valoir par la bouche de son avocat, Pierre Panaccio, qu'il était dans une situation délicate car il est accusé dans un dossier impliquant deux clients qu'il a représentés par le passé. Les deux hommes en question subissent cependant leur procès avec M. Pasquin. Celui-ci avait également négocié avec le procureur de la Couronne Madeleine Giauque, qui s'occupe de son cas, dans une cause antérieure impliquant des membres des Hells Angels, en 2003. Le juge Saint-Cyr a estimé que les motifs évoqués par M<sup>e</sup> Panaccio étaient hautement spéculatifs avant de rejeter la requête. Louis Pasquin devra donc subir un procès conjoint pour trafic de drogue, complot et possession en vue de faire le trafic et gangstérisme. Dans l'immédiat, la cour est saisie d'une requête de la défense pour écarter la preuve d'écoute électronique visant M. Pasquin. De laborieux débats ont eu lieu hier à cet effet. — Le Devoir

Ann Bourget  
nommée à la FQM

La candidate défaite lors des élections à la mairie de Québec sera à compter de lundi la nouvelle directrice générale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Elle succède à Jean-Maurice Latulipe,

pe, en poste depuis quatre ans. La FQM, qui est présidée par Bernard Généreux, représente 920 petites et moyennes municipalités, principalement en région. Même si Mme Bourget a fait ses classes en milieu urbain, on fait valoir à la FQM qu'elle jouit d'une expertise en aménagement du territoire et en développement régional et qu'elle a été choisie au terme «d'un rigoureux processus de sélection». Chef de l'opposition à la Ville de Québec entre 2005 et 2007 et conseillère municipale à partir de 2001, Mme Bourget a travaillé éga-

lement à la direction du Conseil régional de l'environnement et de l'organisme environnemental Vivre en ville. Elle est âgée de 38 ans. — Le Devoir

Moins de fumée,  
plus de gras

Toronto — Les jeunes Canadiens fument moins, ils sont moins violents à l'école, mais leur taux

d'obésité continue à progresser, révèle un rapport publié hier par l'Agence de la santé publique du Canada. L'étude démontre que la consommation quotidienne de tabac avait reculé de manière marquée en 2006 par rapport à quatre ans plus tôt, et ce autant chez les garçons que chez les filles. La plupart des types d'intimidation («bullying») ont aussi chuté entre 2002 et 2006. Mais environ le quart des jeunes garçons et 17 % des filles souffrent soit d'embonpoint, soit d'obésité. — La Presse canadienne

J'essaie de vous  
éviter un procèsFrançois Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



Comme vous l'avez toujours rêvé, roulez pleins gaz sur les routes les plus fabuleuses du monde avec une nouvelle série documentaire en six parcours.

TV5  
WWW.TV5.CALES ROUTES MYTHIQUES  
LA NORVÈGE

PREMIÈRE CE SOIR 21h30

## ÉDITORIAL

## David contre Goliath

Le chantage commercial lâchement exercé par le géant Cineplex Galaxy contre des distributeurs qui encouragent la diffusion du cinéma d'auteur en région s'apparente à de l'abus de pouvoir. Cette pratique détestable, qui menace une flamboyante réussite culturelle, doit être dénoncée plus fort que du bout des lèvres!

En retirant de ses propres salles certains films d'auteur, Cineplex Galaxy prend en otage la quarantaine de salles parallèles que compte maintenant le Québec. Le géant s'adonne à un chantage puéril devant les distributeurs qui favorisent la circulation en région d'œuvres venues d'ailleurs que du giron de Hollywood. Il dit réagir à une forme de concurrence déloyale, mais on peine à déceler cette compétition dont le grand serait victime au profit du petit. Si rien n'est fait pour contrecarrer son négoce belliqueux, il risque toutefois de gruger une complémentarité cinématographique dont on doit s'enorgueillir.

Le président de K-Films Amérique, Louis Dussault, est un distributeur «puni» par Cineplex Galaxy pour avoir encouragé le cinéma d'auteur en région. L'homme ne pratique aucune enflure verbale lorsqu'il parle d'«immoral chantage économique». Cineplex Galaxy, qui occuperait environ le tiers du marché québécois, a retiré deux films d'auteur de ses propres salles à Montréal et à Québec. Il envoie ainsi un message codé au distributeur «fauteur», le sommant à mots couverts de faire un choix: les régions ou les grands centres. Les deux? Jamais! Pris dans l'engrenage économique — la moitié de ses recettes provient du visionnement des films dans les grands centres —, le distributeur subit une pression qu'il dénonce haut et fort.

Cette pratique est gênante. Les deux marchés, présentés comme étant concurrentiels dans l'optique marchande du géant commercial, sont en réalité complémentaires. Comment diable un film présenté une seule fois, dans une polyvalente de Disraeli ou dans une salle de spectacle à Saint-Jean-Port-Joli, peut-il faire concurrence à la même pellicule projetée plusieurs semaines au Quartier latin de Montréal? Quelle concurrence ces cinémas de repertoire, voués à meubler ce qui, il n'y a pas si longtemps, s'apparentait à un désert culturel, livrent-ils au juste en goûtant les «primeurs» simultanément aux autres?

La ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, a jeté un nouvel éclairage sur cette prétendue rivalité en précisant que pour la seule année 2007, les recettes des cinémas parallèles ont compté pour 0,3 % du marché. Concurrence déloyale, dites-vous? 600 000 \$ sur une cagnotte de 181 millions: des miettes!

Boudeurs, les géants regroupés en oligopole dénoncent le favoritisme pratiqué par le gouvernement, qui soutient depuis 2003 le réseau des cinémas parallèles du Québec. La SODEC verse ainsi 320 000 \$ par année aux 40 salles du réseau des cinémas parallèles, une enveloppe qui a permis un essor auquel il faut applaudir. Les salles commerciales reçoivent aussi leur part du gâteau (150 000 \$), même si elle est moindre.

Pendant qu'on «négocie» pour favoriser une meilleure «cohabitation», comme l'a promis la ministre St-Pierre avec magnanimité, le grand perdant risque d'être le cinéphile, qu'il soit de Montréal ou de Mont-Joli. Le moindre recul, ne fût-ce que de 15 ans, est à craindre: à cette époque, seuls les succès américains meublaient la sélection cinématographique des régions québécoises.

Ne serait-ce que pour le libre transport d'un cinéma diversifié, le gouvernement doit exprimer très fort son irascibilité devant l'intimidation des géants commerciaux. Certains Goliath se croient tout permis sous prétexte d'affaires commerciales mais ne méritent rien de moins que la fronde de David.

## Immuable Italie

Alors que la campagne électorale bat son plein en Italie, désigner le symbole de sa décadence économique et politique, qui perdure depuis une dizaine d'années, est chose simple. Tout se résume en effet à une ville: Naples. Cela fait maintenant plus de six mois que les ordures ménagères n'ont pas été enlevées. Six mois que les autorités dites concernées par cette catastrophe sanitaire et environnementale tricotent des promesses jamais observées.

Résultat: le nombre de touristes ayant fondu comme neige au soleil, des hôtels ont fermé. La mozzarella, fromage fabriqué dans les environs, vient d'être interdite au Japon pour des raisons d'hygiène qu'on devine aisément. Au lendemain des législatives qui auront lieu les 13 et 14 avril, le président de la région, aussi allié du prétendant Walter Petroni, chef du Parti démocrate, comparaitra devant les tribunaux pour escroquerie dans le cadre de sa gestion des ordures qui, on s'en doute, est sous la coupe de la Camorra, la mafia locale.

Etendons la problématique à la grandeur du pays. De 1995 à 2005, la croissance du PIB sur une base annuelle a été de 1,4 %. De 2002 à 2005, elle a frôlé le zéro. Autant dire que l'Italie est en proie au spleen économique: la stagnation. Rien ne bouge depuis des lunes, mais rien ne se fait. Sauf une fois: lorsque les Italiens ont appris que le PIB par habitant en Espagne avait dépassé le leur, ils ont éprouvé un coup de blues. Mais ce fut sans lendemain.

À preuve, le déroulement de la campagne en cours. D'un côté, il y a donc Petroni, populaire maire de Rome, qui a évité le piège que constitue la formation de coalition. Autrement dit, afin de ne pas être l'otage de petites formations comme ce fut le cas du premier ministre sortant Romano Prodi, Petroni a créé une plateforme où le rejoignent les politiciens qui le souhaitent sans avoir à négocier pied à pied. Fait particulier, il a pris soin d'éviter toute alliance avec les communistes et autres formations d'extrême gauche afin de priver son adversaire Silvio Berlusconi de son ennemi favori.

Comme à son habitude, ce dernier même campagne en faisant le beau. Sans blague. Par exemple, lors d'un débat télévisé avec des citoyens, il a été interrogé par une jeune femme fatiguée de son statut précaire. La suggestion de Monsieur? Madame devrait sourire avec constance, ainsi elle se trouverait un mari argenté et n'aurait donc plus de soucis. Rappelons que celui qui parlait ainsi a été deux fois premier ministre et a de fortes chances de remporter la mise une troisième fois.

En effet, si on en croit les sondages, Berlusconi bénéficie actuellement d'une avance que Petroni ne peut pas combler, à moins d'un miracle. Il va donc probablement être reporté au pouvoir. En compagnie de qui? Mis à part les démocrates de droite, il faut souligner qu'à ses côtés, il y a et il y aura les nostalgiques de Mussolini, les ténors de l'extrême droite, les Le Pen de la péninsule.

Le pire, c'est que cette présence de fascistes camouflant derrière leurs cravates leurs volontés brunâtres va passer comme une lettre à la poste. On se souviendra qu'arrangement, les Européens ont excusé les Italiens alors qu'ils avaient contesté avec force et avec raison la présence de l'extrême droite autrichienne de Jörg Haider, qui avait pourtant inspiré les xénophobes de la Ligue du Nord, alliée de Berlusconi. Désespérant!

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFAON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



## L E T T R E S

## Une saveur de faux débat

Depuis quelques jours, certains essaient de créer une nouvelle, de crier au scandale: l'État québécois, «afin de consolider le fait français au Québec», finance les études supérieures d'étudiants français qui viennent étudier au Québec, et ce, non seulement en français mais aussi en anglais. Mais comment peut-on en vouloir à des étudiants d'ajouter à leur cursus l'apprentissage d'une seconde ou d'une troisième langue? En quoi au juste un étudiant français assis à un cours face à un professeur parlant anglais plutôt qu'un français amélioré-t-il moins le fait français au Québec? Le but de l'exercice ne serait-il pas plutôt d'amener des Français au Québec pour favoriser les échanges interculturels?

D'autres voient une aberration dans le fait que les étudiants français paient les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois plutôt que les droits pour étrangers (dégelés au début des années 90, ils sont environ cinq fois plus élevés que ceux destinés aux Québécois). Mais l'aberration ne viendrait-elle pas plutôt du fait que les autres étudiants étrangers doivent payer près de cinq fois les droits de scolarité d'un étudiant québécois pour venir étudier ici? Un étudiant italien, tunisien ou chinois n'a pas plus d'argent qu'un étudiant québécois.

Et n'est-il pas paradoxal, dans une société vieillissante où les inscriptions dans les universités sont en déclin et où le manque de main-d'œuvre spécialisée sera critique dans quelques années, de vouloir limiter le nombre d'étudiants hautement qualifiés qui pourraient être intéressés par le Québec?

De votre petit nationalisme, vous tentez de créer l'émou. Je vous réponds que dans un monde mondialisé, l'heure n'est peut-être pas au repli sur soi.

Grégory Béliveau  
Le 28 mars 2008

## Se taper dessus

Ce qui me désole le plus dans l'incident lors duquel Jonathan Roy a frappé à coups répétés sur le gardien de but adverse, ce n'est pas tant la bêtise de l'agression — fiston a de qui tenir

—, c'est plutôt l'unanimité des joueurs et des entraîneurs à banaliser l'événement et à vouloir l'oublier rapidement. Là où on voudrait voir la justice sévir contre cette agression criminelle, le monde du hockey trouve la chose normale et sans gravité.

Comme 2,4 millions de Québécois, je pratique des activités de plein air (spéléologie, kayak de mer, ski de fond, vélo de route et de montagne). J'ai débuté en 1977 et je me suis rapidement joint à des bénévoles au sein d'organismes de loisir de plein air. [...] Siégeant au conseil d'administration de ces organismes, j'ai pu constater le sous-financement chronique du domaine du loisir participatif au profit de quelques activités sportives de nature compétitive. Outre les belles médailles qu'ils semblent affectionner, les ministres qui se sont succédé au Sport et au Loisir avant l'actuelle tenante du titre ont tous préféré privilégier les «belles valeurs» que véhicule le sport, oubliant que la participation collective est aussi une valeur digne de mention. Cependant, je peine à cerner dans la violence et le dopage ces valeurs qui inspirent son financement démesuré à l'élite sportive, au détriment des organismes de loisir et de la population, qui se contentent de pratiquer ses activités sans se taper dessus... comme des joueurs de hockey!

Bien sûr, le sport-spectacle est surtout une affaire d'argent, et ses organisateurs savent bien qu'une bonne part de l'assistance aime bien une «bonne bataille» et en redemande. Mais espérons tout de même que Michelle Courchesne, actuelle ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir, saura faire la part des choses devant cette dérive vers des comportements criminels et recentrera plutôt son action vers le loisir et le sport récréatif, plus porteurs de valeurs positives.

Luc Le Blanc  
Montréal, le 27 mars 2008

## Un corporatisme peut en cacher un autre

Le 31 mars dernier, *Le Devoir* ouvrait ses pages aux revendications de deux psycho-

logues qui réclament pour leur profession le droit de poser des diagnostics d'autisme, un droit actuellement réservé aux seuls médecins.

D'une part, cette demande repose sur l'idée voulant qu'un tel élargissement du droit de diagnostiquer réduirait les listes d'attente. D'autre part, le texte suggère que l'attribution aux psychologues du droit de diagnostiquer se traduirait par un décloisonnement de la pratique, au profit d'une plus grande multidisciplinarité dans l'évaluation des enfants potentiellement autistes. Or ces deux arguments sont contestables et ne rendent pas compte du fond de la question.

En effet, il n'est pas précisé dans le texte que la demande des intervenantes est aussi associée à la promotion d'un modèle d'intervention très intensive auprès des enfants, dont la mise en œuvre fait l'objet de vives polémiques. Or, dans le cadre précis de ce mode d'intervention, il est douteux que l'élargissement aux psychologues du droit de diagnostiquer réponde aux promesses évoquées. En effet, ce modèle, très coûteux en ressources cliniques déjà surchargées, ne réduira aucunement les listes d'attente. De plus, parce qu'il est centré sur la compétence exclusive des psychologues et des psychoéducateurs, par opposition notamment à celle des orthophonistes et des ergothérapeutes, il ira à l'encontre d'une véritable multidisciplinarité qui, par ailleurs, existe déjà.

Il est compréhensible que, à l'approche des changements législatifs qu'apportera le projet de loi 50 dans le partage des expertises en santé mentale, divers acteurs veuillent influencer les travaux parlementaires dans le sens de leurs propres convictions. Il est également vrai que le corporatisme de médecins arc-boutés à leur monopole du diagnostic s'avère critiquable. Il faut toutefois garder en tête que la lutte contre les anciens corporatismes peut servir de prétexte à l'émergence de nouveaux corporatismes, devant lesquels il importe de rester tout aussi critique.

Julien Prud'homme  
Historien des professions de la santé  
Le 31 mars 2008

## LIBRE OPINION

## Mon René à moi

DANIEL COUTURE  
Lac-Échemin

«Chacun a droit à son René», affirmaient récemment d'une seule voix l'ex-directrice de cabinet de René Lévesque, Martine Tremblay, et le comédien Emmanuel Bilodeau, en référence à la série éponyme actuellement en cours à Radio-Canada. Faux! Peut-être pour ses intimes, et encore, René Lévesque n'est pas une idée ou une opinion, c'est un personnage historique, point.

Comme Mme Tremblay dans *La Presse* de vendredi dernier, Joseph Facal avait fait une montée de lait à propos du premier épisode en se confiant à *Buzzo.tv*. L'ex-ministre péquiste a cependant pris grand soin d'édulcorer son lait en s'en tenant au quant-à-soi le plus subjectif possible. Mme Tremblay a dit que cette série n'aurait pas dû voir le jour; M. Facal est resté ouvert à l'éventualité que cela pourrait malgré tout contribuer à informer la jeunesse ignorante...

En ce qui concerne la valeur historique du scénario, des dialogues, de la mise en scène et de la distribution, d'évidence, les affirmations de Martine Tremblay et de Joseph Facal sont pour l'essentiel les mêmes: les personnages sont invraisemblables, cette série est une caricature qui ne résiste pas à la rencontre des faits.

Le comédien Emmanuel Bilodeau s'élève pour défendre «sa série», autant devant Catherine Perrin que Christiane Charette. Il y tient

mordicus: son René était humain et la série actuelle est axée sur cet aspect. Même que, selon le tenant du rôle-titre, par souci de rigueur, nous devrions suspendre notre jugement jusqu'à ce qu'on ait vu l'ensemble de l'œuvre. Sur ce dernier point, Emmanuel alias René dit n'importe quoi. La première bouchée suffit pour savoir qu'un plat est immanquable, même pas besoin de l'avaler.

M. Bilodeau se trompe également en insistant sur le fait que la série dévoilerait un certain face caché du personnage. Dans les trois premiers épisodes, rarement le scénario le met-il en scène dans l'intimité. On le voit presque toujours dans une tranche de sa vie publique, en interaction avec des personnages le plus souvent très connus. Et c'est normal: René Lévesque n'était pas chef de son cabinet de toilette ou premier ministre de son quatre et demi.

Qu'on le veuille ou non, René Lévesque appartient à l'histoire du Québec, et c'est dans cette seule et unique mesure qu'il intéresse. Comment pourrait nous intéresser autrement ce petit homme intoxiqué, coureur, joueur, mais qui, fin causeur, s'est bâti une existence exceptionnelle en puisant son éloquence limpide du fond inépuisable de son besoin obsessionnel de séduire?

Sans le réduire à cela, car il était intelligent et pas con, ce trait de caractère explique ses pseudo-convictions de démocrate invétéré, la fausse humilité de ses manières et de ses moues lé-

gendaires, l'élégance faussement compliquée de sa syntaxe et, bien entendu, ses incessantes infidélités conjugales...

Mais plus fondamentalement, cela explique qu'il n'ait pas servi en tant que telle la cause indépendantiste. Trop limpide et simpliste, trop factuelle et concrète, drainant trop de dévouement détaché pour un séducteur, il fallait qu'il aménage lui-même cette indépendance du Québec avec une mixture juste assez subtile pour demeurer claire tout en occultant le fait principal qu'il ne voulait de cette indépendance qu'à la stricte condition que la manière d'y accéder et de la mettre en place le ferait passer immédiatement, à ses yeux et à ceux de tous, pour un grand homme.

Comment les personnages de René, le destin d'un chef pourraient-ils entretenir une relation de vérité avec l'histoire alors qu'on ne comprend pas la duplicité foncière du personnage principal? D'ailleurs, aucun personnage de cette série n'est crédible, c'est patent et très significatif...

Tant qu'il s'agit de développement pour le Québec, René Lévesque était au poste. Mais il n'avait nullement la stature psychique de libérer son identité.

Emmanuel Bilodeau devrait prendre leçon de Jean Gabin, qui savait se taire parce qu'il était conscient que si son jeu était à la hauteur des paroles que de grands auteurs lui mettaient en bouche, ses paroles à lui ne pouvaient être à la hauteur de son jeu.



Marie-Andrée Chouinard

## IDÉES

## Réseau Plus victime de son succès

MARTINE MAUROY

Directrice générale  
de l'Association des cinémas parallèles du Québec

**C**réée en 1979, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) compte aujourd'hui une soixantaine de membres, c'est-à-dire des salles parallèles et des festivals cinématographiques en région. Une quarantaine de ces salles sont regroupées sous l'enseigne Réseau Plus et confient leur programmation à l'ACPQ. Depuis le début de ses activités, en 1992, avec cinq salles, le Réseau Plus progresse lentement mais sûrement: 35 salles de plus en 16 ans, soit une moyenne de deux ou trois nouveaux lieux de diffusion par année.

Les salles parallèles sont majoritairement situées dans des lieux polyvalents. Ainsi, nombreuses sont les salles de spectacles qui, un soir par semaine en région, offrent du cinéma d'auteur à leur clientèle grâce à notre réseau. Le succès du Réseau Plus n'est pas magique. On le doit aux bénévoles et aux travailleurs culturels des régions, qui se sont unis pour offrir à leurs concitoyens des œuvres cinématographiques de qualité sur grand écran.

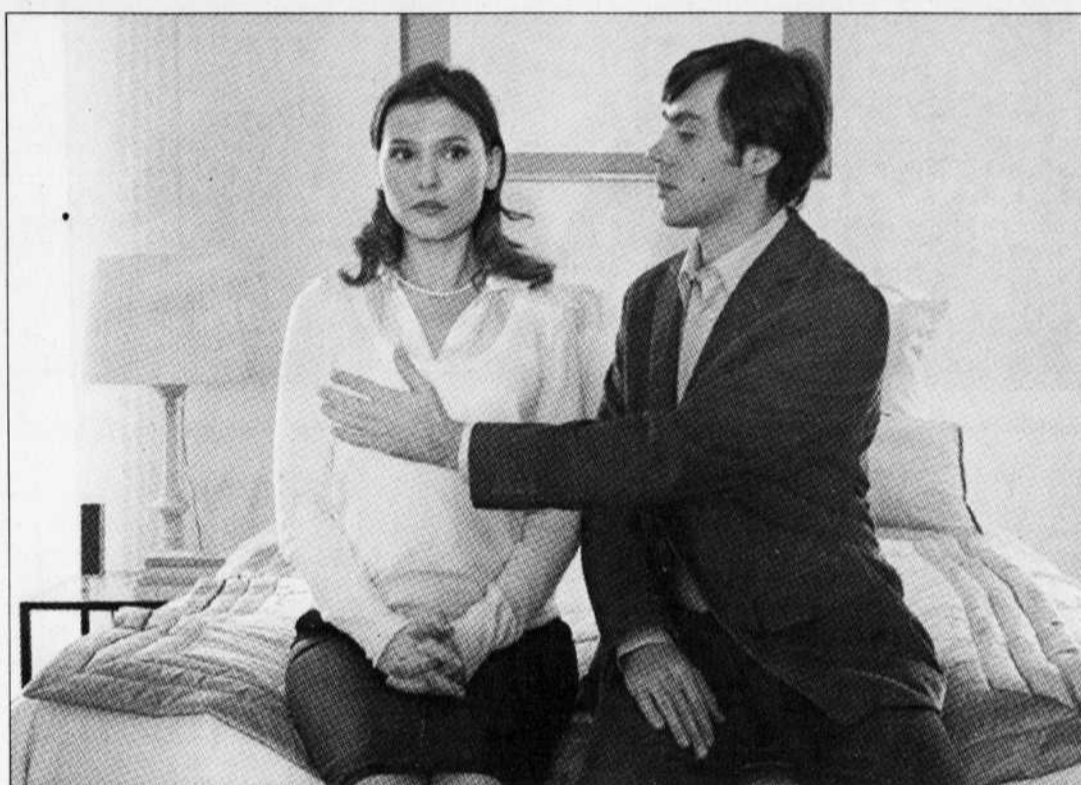
Une telle structure n'aurait pas été créée et ne pourrait pas continuer à se développer si elle ne répondait pas à un besoin. L'ACPQ, le Réseau Plus et ses membres se battent depuis de nombreuses années pour que tous les Québécois aient accès rapidement sur grand écran aux films d'auteur d'ici et d'ailleurs. Ces dernières années, les films sortent de plus en plus rapidement en DVD, et la fenêtre de temps pour leur exploitation en salle se rétrécit d'autant.

## Pas de passe-droit

Avec l'augmentation du nombre de ses salles, le Réseau Plus doit avoir rapidement accès aux œuvres afin d'avoir le temps de les présenter et de pouvoir profiter de leur couverture médiatique. Il s'agit autant de la survie de ce réseau que du respect d'un droit d'accès égal aux productions cinématographiques d'ici et d'ailleurs pour tous les citoyens du Québec.

Le Réseau Plus ne demande pas et n'a jamais demandé de passe-droit. Il respecte le système en place et loue ses films à des distributeurs québécois à qui il paye les droits de diffusion selon les lois du marché. Pourquoi les distributeurs québécois ne peuvent-ils pas seuls décider de la meilleure exploitation possible de leurs films en salle?

Pourquoi retirer de la programmation d'une salle commerciale à Québec *Le Fils de l'épicière*, film français d'Eric Guirado, parce qu'il passe un soir dans une salle parallèle à Baie-Comeau? Comment expliquer qu'on mette fin à l'exploitation au Quartier Latin du film *Sur le Yangzi*, documentaire québécois de Yung Chang, parce qu'il va être présenté dans une salle parallèle à Rimouski? Qu'est-ce qui justifie qu'*Un baiser s'il vous plaît* d'Emmanuel Mouret ne puisse pas

Une scène tirée du film *Un baiser s'il vous plaît*, d'Emmanuel Mouret.

SOURCE K-FILM

prendre l'affiche au Quartier Latin de Montréal, au cinéma Beauport de Québec et à la Maison du cinéma de Sherbrooke parce qu'il occupera un soir l'écran de salles parallèles à Sept-Îles, Chandler et Gaspé?

Ce sont trois films auxquels les spectateurs des salles parallèles du Québec sont en droit d'avoir accès. Un distributeur ne peut-il pas choisir de bien servir à la fois le réseau commercial et le réseau parallèle afin de maximiser la rentabilité du produit culturel qu'il met sur le marché? La libre circulation des films existe-t-elle au Québec?

Un distributeur ne peut-il pas choisir de bien servir à la fois le réseau commercial et le réseau parallèle?

## Pas de concurrence déloyale

Les salles parallèles ne font pas et n'ont jamais fait de concurrence déloyale aux salles commerciales. Le Réseau Plus a réalisé en 2007 des recettes d'environ 600 000 \$ alors que le box-office total des salles commerciales s'est élevé à 181 millions. Notre réseau représente donc moins de 0,3 % du marché. En 2007, le Réseau Plus a reçu 220 000 \$ de la SODEC; pour la même période, il a versé plus de 200 000 \$ aux distributeurs québécois pour la location des films. Combien d'organismes culturels sans but lucratif au Québec payent aux industries culturelles québécoises indépendantes des sommes équivalentes à celles qu'ils reçoivent de l'État?

Pour une fois, ne peut-on pas se réjouir du succès d'une initiative culturelle née des régions, pour les régions, et qui continue son travail en région? Le gou-

vernement du Québec a signifié son engagement auprès des salles parallèles dans son Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle en 2003. Il consacre des sommes à la diffusion des œuvres en région. L'ACPQ et ses membres vivent la marchandise. Le Réseau Plus s'est développé et doit pouvoir continuer de le faire.

## De l'aide, s'il vous plaît

Les cinéphiles et les membres de l'ACPQ de toutes les régions du Québec demandent donc à Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de les aider à obtenir finalement l'accès rapide aux copies et d'intervenir auprès des acteurs concernés de l'industrie cinématographique pour que les distributeurs québécois puissent travailler sans subir de pressions indues et aient le droit d'approvisionner le réseau des salles parallèles.

La ministre St-Pierre croit-elle sincèrement que de nouvelles discussions avec différents représentants du milieu, de la SODEC et de son ministère permettront de régler le problème de l'accès aux copies de films pour les régions? Le moment est venu d'agir et de corriger par voie réglementaire une situation qui s'envenime. En arriverons-nous un jour à devoir demander la permission à Cineplex Galaxy Toronto pour exister, voire pour respirer? Si la réponse est oui, alors le problème des salles parallèles est encore plus grave que nous n'aurions jamais osé l'imaginer! Si la réponse est non, alors que la ministre St-Pierre nous montre sa détermination à régler rapidement ce problème.



Norman Spector

## Le lobbyiste qui conseillait le premier ministre

**L**es Québécois ne sont pas les seuls au pays à discuter de la pertinence et du bien-fondé de recevoir plus d'un salaire, je vous l'assure!

Quand Ken Dobell a quitté son poste de sous-ministre, le premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, en a fait son conseiller spécial. Il lui a également réservé un bureau dans ses locaux, depuis lequel M. Dobell a entrepris des tâches spécifiques pour M. Campbell.

Au même moment, M. Dobell devenait lobbyiste à Vancouver. Certains de ses clients, notamment la Ville de Vancouver, l'ont engagé afin de les aider à décrocher du financement pour leurs projets, qui avaient la faveur du gouvernement provincial.

M. Campbell n'aura pas été le premier à aider un ami qui démissionnait de son équipe. Songeons seulement à Brian Mulroney, qui a permis à son ancien chef de cabinet, Fred Doucet, de lui planifier des rendez-vous même après avoir quitté le bureau du premier ministre. Comme Karlheinz Schreiber en a témoigné, ceci a alimenté la perception selon laquelle M. Doucet était le lobbyiste à engager si vous vouliez réussir à Ottawa.

M. Dobell n'aura pas été le premier fonctionnaire à atteindre le point à partir duquel il lui était devenu financièrement plus avantageux de démissionner de la fonction publique. Pour certains, ce moment survient lorsqu'ils cumulent le nombre maximal d'années de service donnant droit à une pension, ce qui équivaut en fait à une réduction de salaire s'ils restent en poste. Pour d'autres, y compris les puissants bureaucrates de haut rang, la perspective de toucher une pension tout en gagnant un deuxième salaire à l'extérieur des officines gouvernementales paraît irrésistible.

Ceci étant, je n'arrive pas à trouver un arrangement aussi bizarre que celui liant MM. Dobell et Campbell. Le plus incroyable, c'est que celle qui a succédé à M. Dobell à titre de sous-ministre au bureau de M. Campbell a conclu qu'il n'y avait rien de mal à cet arrangement.

Même à Ottawa — une ville dont les habitants sont pleins aux as —, cumuler une pension tout en acceptant une autre nomination au fédéral est interdit depuis plus d'une décennie. Ceci explique pourquoi nous avons vu des fonctionnaires et même des ministres se précipiter dans les universités, où ils peuvent toucher leur pension tout en récoltant les fruits du milieu universitaire.

Après les élections provinciales de 2005, l'opposition néo-démocrate a commencé à poser des questions à propos de l'arrangement conclu entre M. Campbell et son ancien sous-ministre. Quelques mois plus tard, ils ont remarqué que M. Dobell ne s'était pas enregistré en tant que lobbyiste, contrairement à ce que prévoit la loi. Celui-ci a expliqué qu'il ne se considérait pas comme un lobbyiste. Il a plutôt dit qu'il se percevait comme un consultant.

Je n'ai jamais rencontré un lobbyiste heureux de porter ce titre. Il n'y a rien de surprenant à ce que M. Dobell ne fasse pas exception à la règle. M. Dobell a noté avec justesse que ce titre a une connotation péjorative, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Encore aujourd'hui, les Anglais parlent des «correspondants de lobby» alors que nous faisons référence à la «tribune parlementaire» à Ottawa.

Cela étant, M. Dobell n'était pas un volontaire, ce qui l'aurait exempté de l'application de la loi provinciale. D'ailleurs, M. Dobell s'est enregistré comme lobbyiste quand des questions ont commencé à se faire entendre.

En fin de compte, le gouvernement de M. Campbell a demandé au commissaire à l'information (qui veille à l'application de la loi sur les lobbyistes mais n'a aucun pouvoir) d'examiner la question. Pour sa part, l'opposition néo-démocrate a demandé à la GRC d'ouvrir une enquête pour vérifier si des lois avaient été enfreintes. La police a par la suite demandé à ce qu'un procureur spécial soit nommé. Et ce monsieur a bel et bien conclu que M. Dobell avait violé les lois fédérale et provinciale d'enregistrement des lobbyistes.

La bonne nouvelle pour M. Dobell, c'est que le procureur spécial a décidé de ne pas le poursuivre pour acte criminel. Après avoir plaidé coupable de ne pas s'être enregistré, il a même reçu l'absolution de la part d'un juge provincial. Sa seule peine aura consisté à écrire un essai dans lequel il devait reconnaître ses péchés et prier les autres de ne pas les commettre.

Pour les Britanno-Colombiens, la bonne nouvelle, c'est que notre système politique a fonctionné comme il se doit. À la lumière du sérieux manque de jugement du premier ministre Campbell, je m'en remets évidemment à l'opposition néo-démocrate, qui vient d'introduire des amendements destinés à resserrer l'application de la loi sur l'enregistrement des lobbyistes, notre seule protection contre l'épanouissement de cette industrie.

Norman Spector est chroniqueur politique au *Globe and Mail*.

nspector@globeandmail.ca

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Venant Cauchy, 1924-2008

## Identité personnelle et culturelle au cœur de la mondialisation

VENANT CAUCHY

**A**u cœur de la vie humaine, il y a une propriété primordiale: la liberté. L'humain est libre de ses choix, tout ce qui fait obstacle à cette libre détermination fait obstacle à l'humain. Voilà pourquoi l'essentiel humain sur le plan philosophique doit s'affranchir de tout impérialisme comme moyen de contrainte et de manipulation et favoriser la démocratie comme rapport de l'humain à ses sources profondes, comme expression de ses besoins et de ses libertés fondamentales.

Les confrontations doivent céder le pas à des apports possibles des autres cultures à la nôtre, pourvu que nous n'y répondions pas par la répression, le refus, la haine, la guerre. C'est vraisemblablement de cette manière que nous encourageons l'expression de la raison intelligente et de la liberté de choix afin de ne pas sombrer dans les affaires de l'étroussée d'esprit, de la domination des autres personnes et des autres cultures, dans l'instrumentalisation inconsciente de la raison subordonnée à des finalités qui en sont indignes.

## Rapports nouveaux

C'est ainsi que l'identité personnelle vise à s'émanciper et à s'épanouir dans des formes de rapports entre cultures et nations que nous appelons d'un nom nouveau: la mondialisation.

L'identité culturelle, tout en étant moins rigoureuse que l'identité personnelle, se traduit par un ensemble de caractéristiques propres aux personnes et à leurs multiples potentialités. Les diverses identités culturelles ont tôt fait d'atteindre et de dépasser les frontières spatiales auxquelles elles peuvent prétendre. Elles en arrivent à provoquer des frictions qui aboutissent à des guerres.

L'avancée culturelle aboutit ainsi à ce qu'on a appelé «une instrumentalisation de la raison». D'abord vouée à l'entente et à l'harmonie, la raison instrumentalisée tend, devant l'altérité culturelle, à la haine, à la destruction. La raison devient ainsi, en contradiction avec elle-même, un moyen de domination et d'impérialisme.

## Fortunes énormes

Une seconde forme de cette instrumentalisation vise à privilégier, au mépris de l'humain, des activités sans

doute importantes mais qui sont loin de satisfaire aux normes d'une libre rationalité. Dans un monde en proie à la maladie et à la famine, d'énormes fortunes s'accumulent dans les mains de certains individus. La revue *Forbes* publie une liste annuelle des 50 plus grandes fortunes du monde. La raison en est à ce point violée dans ses exigences minimales que ces quelques grandes fortunes ou accumulations de richesses dépassent en ampleur la quasi-totalité de l'avoir ou du produit national brut (PNB) de nombreux pays du monde. Une seule grande fortune *Forbes* peut correspondre à l'avoir de quelque dix millions de citoyens des pays les plus pauvres de la Terre.

La raison n'est pas faite pour accumuler des biens matériels. Si sa finalité nouvelle est d'accumuler des biens ou de servir des visées de domination, elle n'est plus la raison.

## L'irrationnel destructeur

On se rappellera le mythe de Midas qui, ayant favorisé dans un concours le dieu Apollon, se vit récompenser par celui-ci en obtenant que son vœu le plus cher soit exaucé. Il souhaitait que tout ce qu'il touchait se transformât en or. Ce qu'il touchait — eau, nourriture, etc. — se transformait en or, mais évidemment, il ne put survivre. Ce que Midas demandait était irrationnel et conduisit à sa destruction. L'irrationalité de l'accumulation des richesses est ainsi dénoncée dans ce mythe, récit symbolique qui montre bien que ce qui se pose en contradiction avec la raison aboutit à la destruction de l'humanité.

Un dernier exemple du détournement de la raison par son instrumentalisation, celui de la bombe atomique: le président Truman rendit grâce à Dieu de lui avoir donné la bombe atomique au moment où il la fit larguer sur Hiroshima et Nagasaki. L'hyperpuissance états-unienne complète aujourd'hui son bouclier anti-atomique pour faire échec aux bombes dont les autres pourraient vouloir la gratifier.

Aux confins des cultures du monde, là où elles se rencontrent et devraient s'interpénétrer, se renforcer, elles cherchent des techniques de plus en plus efficaces pour s'autodétruire. Puissions-nous déceler suffisamment le germe d'amour qu'enferment et exigent la raison et la lumière.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorat (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dhuazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (batare et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzatti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durrac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information (secrétariat à la rédaction): Emilie Parent Bouchard, Ebone Piamondon-Emond (commis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bhéret (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Mahais, Claire Paquet, Geneviève Pierron, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yvanick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Dwers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphanie Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## MINORITÉS

**Les Noirs forment la minorité visible la plus importante de la province (2,5 % de la population québécoise; 28 % de celle des minorités). Suivent les Arabes.**

SUITE DE LA PAGE 1

remarque également dans l'augmentation considérable de la population dite de minorité visible, qui représentait en 2006 plus de 16 % de l'ensemble de la population canadienne. Le taux de croissance de cette population s'est élevé à plus de 27 % entre 2001 et 2006, un rythme cinq fois supérieur à celui noté dans l'ensemble de la population. On prévoit que dans moins de dix ans, le cinquième de la population canadienne n'aura pas la peau blanche.

Toujours très nombreux, les Chinois ont toutefois perdu la première place au palmarès national de la minorité visible la plus visible: les Sud-Asiatiques sont désormais plus nombreux au pays (1,2 million, en hausse de 37 %). Les Noirs sont troisièmes avec 783 000 citoyens.

C'est à ce chapitre que le Québec se démarque dans ce portrait: en effet, les Noirs forment la minorité visible la plus importante de la province (2,5 % de la population québécoise; 28 % de celle des minorités). Suivent les Arabes (109 000 personnes recensées, une hausse de 48 % en cinq ans) et les Latino-Américains (89 000 personnes, en hausse de 50 %), les deux groupes qui grossissent le plus rapidement. Une explication se trouve dans le processus de sélection des immigrants, qui favorise ceux qui ont une certaine connaissance du français.

Au total, la province compte 654 000 membres de minorités visibles (8,8 % de la population), ce qui la place derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique. En cinq ans, Statistique Canada a noté une augmentation de la population de couleur de 31 % au Québec, un taux de croissance sept fois plus rapide que celui de l'ensemble de la population.

Aucune surprise toutefois: le portrait québécois est surtout le portrait de la région de Montréal, où se concentrent 90 % des minorités visibles de la province. Ainsi, plus de 16 % de la population (13 % en 2001) de la région n'a pas la peau blanche, selon les critères établis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les Noirs sont généralement les plus présents, mais les Chinois règnent... à Brossard.

## Pas de surprises

Tous les chiffres dévoilés hier ne brossent pas un tableau bien surprenant, reconnaissent hier Sylvie Bourbonnais, analyste à Statistique Canada. «Ca confirme les tendances observées au cours des dernières années», a-t-elle dit.

D'ailleurs, ces tendances ne sont pas totalement scientifiques: en ce qui concerne l'origine ethnique, Statistique Canada écrit qu'il s'agit d'un «concept flouide qui constitue probablement l'un des concepts les plus complexes mesurés dans le cadre du recensement». Officiellement, l'origine ethnique fait référence au groupe ethnique ou culturel auquel appartenaient les ancêtres du répondant.

Cependant, «un Maghrébin peut répondre qu'il est d'origine maghrébine, algérienne, berbère, a indiqué Mme Bourbonnais. Tout dépend de la façon dont les gens considèrent la question. Certains Québécois peuvent se dire d'origine canadienne-française parce que leur ancêtre est venu de France au XVII<sup>e</sup> siècle, alors que d'autres vont considérer qu'ils sont seulement d'origine canadienne dans cette situation.»

Relevant elle aussi qu'il «n'y a pas de grande surprise dans ces données», la sociologue Michèle Labelle, directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM, note d'ailleurs la persistance de certaines «considérations méthodologiques» dans les études de Statistique Canada sur ce sujet délicat, notamment cette option offerte aux répondants de pouvoir se désigner comme d'origine ethnique canadienne.

«C'est absurde. Le mot «québécois» va aussi prendre une connotation ethnique. On ne peut pas non plus parler d'ascendance culturelle autochtone. On peut encore s'interroger sur la volonté de tout ethniser ou de mettre sur un même plan l'origine canadienne ou autochtone et celle des groupes minoritaires. Les catégories se brouillent et la méthodologie n'est pas neutre.»

## Flux guerrier

Statistique Canada fonde en partie sa démarche sur de savantes consultations auprès de démographes et de sociologues. La professeure Labelle préfère analyser elle-même le résultat, les termes du recensement et leur évolution.

Elle note à ce propos que des recherches américaines ont mis en évidence d'étranges liens entre la démographie et les conflits. «Les recensements révèlent des flux migratoires liés aux interventions militaires des États-Unis», explique la spécialiste. Des réseaux se constituent à partir des interventions politiques, économiques et militaires de la société d'accueil dans le pays d'origine. Les Européens ont été plus nombreux après la Deuxième Guerre mondiale, les Coréens après la guerre de Corée, les Irakiens dans la foulée de la première guerre du Golfe.

«On peut parier que les prochains recensements au Canada vont révéler la présence accrue d'Afghans au pays parce que le Canada intervient en Afghanistan actuellement», a poursuivi la professeure, ajoutant que les politiques d'immigration favorisant le regroupement familial ont des effets multiplicateurs.

«Les analyses ont montré qu'un Italien en entraînait 50 autres au Canada. Une nouvelle source de flux entraîne donc beaucoup de mouvement migratoire. Cette réalité explique pourquoi on retrouve de plus en plus d'immigrants d'origine arabe au Québec ou d'origine asiatique dans l'Ouest du Canada. Les concentrations ne sont pas arbitraires. Elles s'expliquent.»

Le Devoir



Stephen Harper a exceptionnellement reconnu que l'OTAN avait mal évalué la situation en Afghanistan pendant les premières années de son engagement.

## OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

Toutefois, au début de la semaine, son premier ministre François Fillon ne parlait plus que de «quelques centaines d'hommes», un chiffre beaucoup trop faible pour les besoins de la région de Kandahar, où se déroulent les combats les plus violents. Selon des sources proches de l'Elysée, il semble que l'état-major français, dont les troupes sont parmi les plus présentes dans les missions de paix à travers le monde, était peu enclin à s'engager dans un tel engrenage. C'est lui qui aurait finalement fait pencher la balance en faveur de l'est du pays.

Plus tôt dans la journée, le premier ministre Stephen Harper avait refusé de confirmer qu'un accord avait de toute façon déjà été conclu avec le président des États-Unis pour que l'armée américaine prête main-forte aux Canadiens advenant un refus des Français. À quelques heures du dîner de travail qui ouvrirait officiellement le Sommet, le premier ministre canadien s'est longuement exprimé sur la question dans un forum du German Marshal Fund, un prestigieux think-tank américain, réunissant le premier ministre afghan Hamed Karzai et le secrétaire général de l'Alliance atlantique Jaap de Hoop Scheffer.

«Notre objectif n'est pas d'obtenir des troupes pour nous-mêmes, c'est aussi de nous assurer que l'action de l'OTAN s'améliore de façon à ce que nous remportions des succès en Afghanistan. Que les Français envoient des troupes dans une province en particulier ou qu'ils envoient plus de troupes de façon à permettre à d'autres de venir nous aider, c'est du pareil au même. Ce dont nous voulons être certains, c'est d'avoir un partenaire et que l'on améliore la mission de l'OTAN.»

Stephen Harper n'a exprimé aucune irritation à l'égard des revirements qui ont marqué la position française depuis deux semaines. «M. Sarkozy n'a pris aucun engagement définitif à l'endroit de l'OTAN. Je pense que tout ce que pourra faire la France en plus que ce qu'elle fait déjà représentera une victoire et un pas significatif en avant.»

Selon le quotidien *Le Monde*, l'engagement de Nicolas Sarkozy aurait surtout pour but de susciter en retour un appui de George W. Bush en faveur de la politique européenne de sécurité et de défense, dont Nicolas Sarkozy est un partisan. Le président souhaiterait même réintégrer le commandement intégré de l'OTAN lors du prochain sommet, qui aura lieu à la frontière franco-allemande (à Strasbourg et à Kehl). Celui-ci pourrait consacrer du coup la naissance d'une Europe de la Défense avec la bénédiction de l'Alliance atlantique.

Mardi, sur France Inter, le premier ministre François Fillon avait posé trois conditions à l'aide française: que l'aide publique internationale à l'Afghanistan soit augmentée, que l'«afghanisation» du conflit soit accélérée (et que l'armée afghane assure notamment le contrôle de Kaboul) et que les autres pays alliés s'engagent aussi à augmenter leurs forces.

## Une erreur de l'OTAN

Interrogé par un participant au forum, Stephen Harper a exceptionnellement reconnu que l'OTAN avait mal évalué la situation en Afghanistan dans les premières années de son engagement. L'OTAN a cru «que ce serait facile» et «ce n'est qu'en 2005 qu'on a compris la nature de la situation».

Dans la matinée, le président George W. Bush avait pressé les alliés de mieux «partager le poids» de l'ef-

fort militaire. «Nous devons prendre le mot «ennemi» au sérieux, disait-il. [...] S'il fallait céder aux pressions, les extrémistes trouveraient à nouveau refuge dans le pays.» Il faut, dit-il, «achever la guerre en Afghanistan».

Stephen Harper juge cependant qu'il importe de mieux définir ce que pourrait être un «succès» en Afghanistan. «S'il s'agit de créer un environnement aussi sécuritaire que dans les pays de l'Ouest, cela pourrait prendre 25 ans. Mais s'il s'agit de redonner aux Afghans le contrôle de la situation, je crois que c'est réalisable.» Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, estime quant à lui qu'«il faudra plus qu'une génération pour reconstruire une nation que les talibans ont ramenée au Moyen Âge. Peut-être deux...» Mais en attendant, dit-il, «le succès en Afghanistan, c'est l'épreuve de vérité de l'OTAN».

Dans la matinée, Stephen Harper a eu une rencontre privée avec le président Karzai, qui a chaleureusement félicité le Canada pour son engagement. Les deux hommes ont notamment parlé du Pakistan, où se réfugient les talibans qui combattent en Afghanistan. Le premier ministre a aussi rencontré le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, auprès de qui il a plaidé la cause de l'Ukraine et de la Géorgie, qui demandent à l'OTAN d'amorcer un processus visant, à terme, leur intégration dans le club sélect de l'Alliance.

Le Canada est un des principaux avocats de l'intégration de l'Ukraine, qui «partage les valeurs du Canada et de nos alliés de l'OTAN», dit Stephen Harper. L'Ukraine a exprimé son intérêt pour l'OTAN depuis 1991, ajoute un proche du premier ministre. On sait aussi que le Canada compte environ un million de citoyens d'origine ukrainienne, concentrés notamment dans l'ouest du pays.

Le Devoir

## AVIONS

**«Leur but était de faire tomber les avions en mer, ce qui aurait compliqué les enquêtes et empêché de découvrir le modus operandi»**

SUITE DE LA PAGE 1

avions grâce à des bombes cachées dans des bouteilles contenant différentes sortes de liquides (jus, soda, shampooing, etc.). Les arrestations avaient alors forcé les compagnies aériennes à annuler près de 100 vols.

Après des perquisitions dans 69 maisons et immeubles, l'arrestation de 21 personnes (13 ont été relâchées) et la saisie de 400 ordinateurs, 200 cellulaires et 8000 CD, DVD et autres clés USB, la police londonienne a conclu que le complot était «très avancé» et constituait une «nouvelle menace» pour les compagnies aériennes. Des détonateurs ont notamment été trouvés.

«C'était une question de semaines avant qu'ils passent à l'acte», a dit un agent britannique qui a demandé l'anonymat au quotidien *Washington Post*. C'était assez sophistiqué comme méthode. Selon cet agent, entre 2500 et 3000 personnes auraient pu mourir. «Leur but était de faire tomber les avions en mer, ce qui aurait compliqué les enquêtes et empêché de découvrir le modus operandi.»

Le procès devant jury pourrait durer jusqu'à huit mois. Selon la police londonienne, il s'agit du plus important procès pour terrorisme de l'histoire britannique. Les huit hommes pourraient recevoir des peines d'emprisonnement à vie. Ils plaident tous non coupables.

Par respect pour le processus judiciaire en cours, les commentaires ont été très brefs de ce côté-ci de l'Atlantique hier. Le gouvernement Harper a réagi tard en fin de journée, affirmant que le Canada travaille «étroitement» avec les autorités britanniques et américaines pour «protéger les Canadiens». «On reste vigilants devant ce genre de menace. Le Canada n'est pas immunisé contre les dangers du terrorisme», a soutenu le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day. Il s'est refusé à tout commentaire sur les destinations des vols ciblés par le groupe criminel. «A mesure que le procès avancera, d'autres informations seront connues du public», a-t-il dit.

Le député libéral Ujjal Dosanjh soutient pour sa part que le Canada devrait poster en permanence des agents du ministère de la Sécurité publique ou de la GRC dans tous les ports et aéroports de la planète, question d'aider les entreprises canadiennes à mieux coordonner la sécurité de leurs appareils avec les autorités locales. «C'est ce que nous devrions faire», dit-il. Notre présence internationale pour assurer la sécurité de nos citoyens est trop faible.»

Le Devoir  
Avec Canadian Press et Reuters

## Kyoto: l'opposition s'unit pour accentuer la pression

Ottawa — Les chefs des partis d'opposition aux Communes ont été parmi les premiers Canadiens hier à signer une pétition qui presse le gouvernement conservateur de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 25 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990.

Comme on pouvait s'y attendre, le premier ministre Stephen Harper et le ministre de l'Environnement, John Baird, ont refusé d'appuyer cette initiative.

Lors d'une conférence tenue conjointement avec ses homologues du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique, le chef de l'opposition officielle, le libéral Stéphane Dion, a une fois de plus accusé les conservateurs d'être des «saboteurs» du traité de Kyoto sur la réduction des GES.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a pour sa part suggéré que les trois partis d'opposition fassent signer la pétition par l'ensemble de leurs députés. Comme ils sont majoritaires à la Chambre des communes, ils pourraient ainsi «faire savoir» avec force aux autres pays que la majorité des Canadiens appuie les cibles de Kyoto, a souligné M. Duceppe.

Une nouvelle ronde de discussions sur l'accord international qui succédera à celui de Kyoto s'est ouver-

te lundi à Bangkok, en Thaïlande. L'opposition craint que les émissaires du gouvernement Harper profitent de l'occasion pour faire pression afin de réduire les futurs objectifs de réduction de GES.

La pétition que les chefs de l'opposition ont signée, intitulée *Kyoto Plus*, est une initiative du Réseau Action Climat Canada, dont font notamment partie Greenpeace et Équiterre. On espère recueillir un million de signatures et déposer la pétition à la quinzième réunion des Nations unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009.

Dans une lettre envoyée au directeur du Réseau Action Climat, Graham Saul, le ministre Baird assure que le gouvernement considère les changements climatiques comme une des plus graves menaces auxquelles le monde fait face à l'heure actuelle. M. Baird soutient que la cible établie par Ottawa — une réduction absolue de 20 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2006 — est «stricte» et aura un impact sur l'économie et sur le prix de l'énergie. Il en profite pour accuser les libéraux d'avoir laissé les émissions de GES dépasser de 35 % les objectifs de Kyoto alors qu'ils étaient au pouvoir.

La Presse canadienne

## DÉLÉGUÉ

SUITE DE LA PAGE 1

rencontres en petits groupes. Il n'avait pas à s'adresser à de larges auditoires. Il a toutefois été confédéré en octobre dernier lors de la rencontre annuelle des «chefs de poste», qui s'est déroulée en Montérégie. «C'était un discours à saveur économique et il n'y avait pas de motif pour des visions différentes», a indiqué le directeur des communications.

Ces explications ne cadrent pas avec les réponses données par la ministre Gagnon-Tremblay devant l'Assemblée nationale depuis deux jours. Elle est demeurée évasive sur les raisons pour lesquelles Bruno Fortier a été mis à la porte alors qu'il était en fonction depuis seulement neuf mois. «L'ancien délégué a voulu faire des changements qu'il a envisagés dans la délégation qui n'étaient pas autorisés par le ministère», a-t-elle répété.

Mitrailée de questions par l'opposition officielle, la ministre des Relations internationales a expliqué qu'il s'agissait d'un problème administratif datant de novembre dernier. «L'ancien délégué propose sa vision des choses, qui n'est pas nécessairement en accord avec le ministère. On le suit, on discute avec lui. On n'arrive pas à mobiliser le personnel. Et il y a des discussions», a expliqué Mme Gagnon-Tremblay. Elle a ajouté que, malgré une rencontre en tête à tête avec M. Fortier au Québec en mars, les parties ont été incapables «d'en arriver à une vision claire».

Mais pour le leader de l'opposition, le député adéquate Sébastien Proulx, tout cela cache la vérité et sert de prétexte pour protéger un ami de plus de trente ans du premier ministre Jean Charest. «La question toute simple qu'il faut se poser maintenant est "Qu'est-ce qui compte le plus quand on est ministre des Relations internationales, la réputation du Québec à l'étranger ou les intérêts des amis du premier ministre?"», a lancé M. Proulx.

L'Action démocratique du Québec prétend qu'au moins deux rapports ont été faits sur le comportement de M. Fortier. L'un d'eux a été signé par le directeur des services ministériels, Michel Chevrier, au sous-ministre Alain Cloutier. Le directeur administratif de la délégation, André Prince, aurait également fait un rapport.

De plus, l'ADQ soutient que le gouvernement a envoyé quelqu'un à New York pour enquêter sur les agissements de l'ex-délégué général. Monique Gagnon-Tremblay n'a pas démenti l'information. Tout au plus a-t-elle reconnu que Bruno Fortier a été invité à s'expliquer à plusieurs reprises.

«Si on envoie des enquêteurs, s'ils sont sous-ministres, si des gens de son ministère lui disent que le gars, il ne fait pas le travail là-bas, puis que c'est un ami du premier ministre, tu ne le renvoies pas manu militari comme ça, en lui disant: tu ne pourras même pas retourner à New York. Il n'y a personne qui croit ça au Québec, Mme la ministre», a laissé tomber le député Proulx.

Démiss de ses fonctions, M. Fortier empochera une indemnité de départ équivalente à quatre mois de salaire, soit 39 000 \$. Le conseil des ministres a immédiatement nommé le fonctionnaire Robert Keating en remplacement de Bruno Fortier. M. Keating a une longue feuille de route en relations internationales.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390